



## Rapport d'activités 2013

SITOM des Vallées du Mont-Blanc

# PRESENTATION DU SITOM DES VALLEES DU MONT-BLANC

## 1. Historique

Avant 1970, chaque commune gérait ses déchets ménagers et ses encombrants : le plus souvent, ils étaient stockés dans des décharges non contrôlées.

Fin 1972, le Syndicat Intercommunal Traitement des Ordures Ménagères de la moyenne vallée de l'Arve est créé. Il regroupe alors 11 communes du Pays du Mont-Blanc (Combloux, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Les Contamines-Montjoie, Megève, Passy, Praz sur Arly, Saint-Gervais, Sallanches, Servoz). Les 3 communes du canton de Chamonix s'organisent ensemble (Chamonix, les Houches, Vallorcine).

En 1974, le SITOM se dote d'un broyeur pour diminuer le volume des déchets stockés à la décharge de La Frasse (Chedde - Passy)

En 1982, les 6 communes du Haut-Val d'Arly (Cohennoz, Crest-Voland, Flumet, La Giettaz, Notre-Dame-de-Bellecombe, Saint-Nicolas-la-Chapelle) s'associent au Syndicat qui devient alors le SITOM de la moyenne vallée de l'Arve et du haut val d'Arly.

En 1991, les 3 communes du canton de Chamonix se rallient au groupement qui s'appelle désormais le SITOM des Vallées du Mont-Blanc et compte 20 communes.

En 1993, les travaux de construction de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Passy débutent. En 1995, les premiers déchets sont incinérés.

En 2000, la réhabilitation de la décharge de la Frasse (Passy) commence, elle se terminera en 2006. Elle consiste en la mise en place d'une couverture végétale sur la décharge pour limiter les infiltrations d'eau et le ruissellement des eaux de pluie à travers les déchets entreposés. Cette décharge a accueilli environ 320 000 tonnes de déchets en 21 années d'exploitation (de 1974 à 1995).

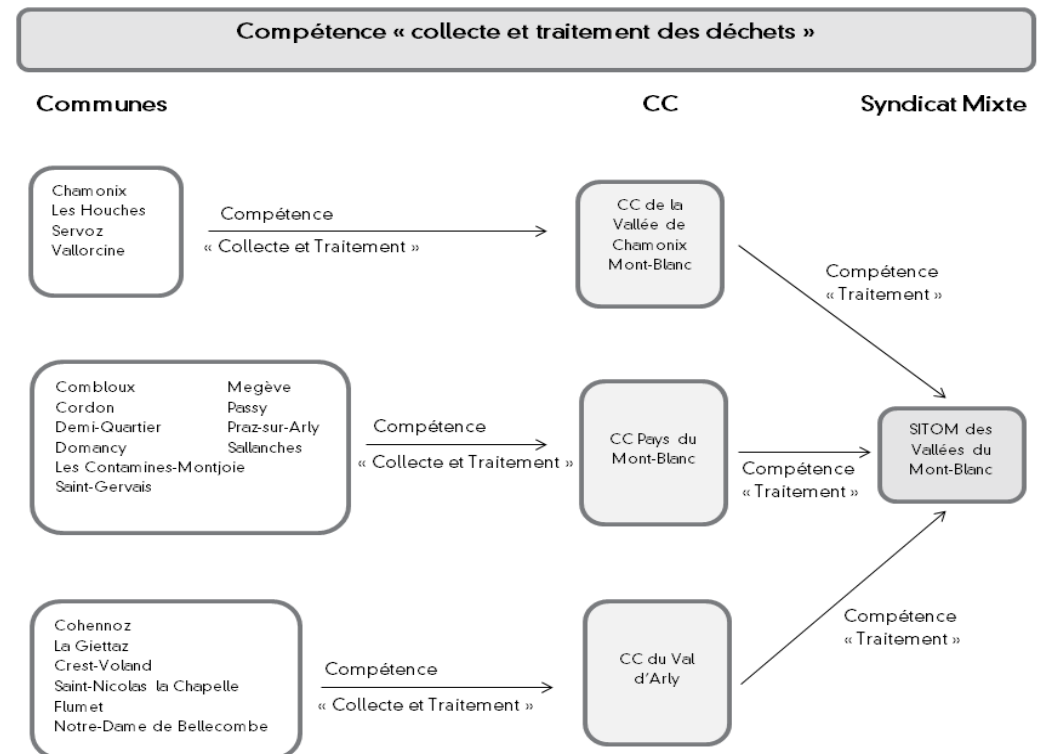
De 2001 à 2003, le tri des déchets ménagers recyclables est progressivement mis en place sur les 20 communes.

A partir de 2008, le SITOM s'engage dans des actions de prévention des déchets (compostage, verres réutilisables, ...).

Le 1er janvier 2010, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc récupère la compétence « collecte et traitement » des communes de Chamonix, Les Houches, Servoz et Vallorcine.

Le 1er janvier 2011, la Communauté de Communes du Val d'Arly récupère la compétence « collecte et traitement » des communes de Cohennoz, Crest-Voland, Flumet, La Giettaz, ND de Bellecombe et Saint Nicolas la Chapelle.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc récupère la compétence « collecte et traitement » des communes Combloux, Cordon, Les Contamines-Montjoie, Megève, Passy, Praz-sur-Arly, Saint-Gervais-les-Bains, Sallanches.



## 2. Territoire et caractéristiques

Le territoire du SITOM des Vallées du Mont-Blanc s'étend sur 843 km<sup>2</sup>, à cheval sur les départements de la Haute-Savoie (74) et de la Savoie (73).

Un recensement a eu lieu en 2012, il dénombre un total d'environ 63 600 habitants sur le territoire du SITOM (dont 4.6 % vivent en Savoie). Ce nombre d'habitants varie selon les périodes de l'année et peut atteindre 200 000 personnes durant la saison touristique.

La population DGF est estimée à 101 811 habitants. Ce chiffre est calculé sur la base de la population INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et d'un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage (article L.2334-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il est représentatif de la population moyenne présente sur le territoire en intégrant l'impact touristique et sert de référence pour les calculs à venir.

La densité moyenne de ce territoire est de 77,2 habitants au km<sup>2</sup>. Elle est assez faible et comprise entre 9,4 habitants / km<sup>2</sup> pour Vallorcine et 241,8 habitants / km<sup>2</sup> pour Domancy.

Le territoire du SITOM est très hétérogène puisque sa commune la moins peuplée (Cohennoz) compte en population DGF, 667 habitants alors que la plus peuplée (Sallanches) compte 17 133 habitants. De plus, l'impact touristique est très variable d'une commune à l'autre; certaines voient leur population quadrupler durant la saison alors que pour d'autres, cet impact est presque inexistant.

Territoire du  
SITOM



Répartition de la population sur les 20 communes du SITOM

	Commune	Population DGF 2010	Population totale 2012
CC de la vallée de Chamonix MB	Chamonix	18 205	9 378
	Les Houches	5 472	3 142
	Servoz	1 231	964
	Vallorcine	641	429
	<b>Total</b>	<b>25 549</b>	<b>13 910</b>
	CC Val d'Arly	Cohennoz	667
Crest-Voland		1 171	412
Flumet		1 395	875
La Giettaz		972	460
Notre-Dame-de Bellecombe		2 010	542
Saint-Nicolas-la-Chapelle		737	459
<b>Total</b>		<b>6952</b>	<b>2 920</b>

	Commune	Population DGF 2010	Population totale 2012
CC Pays du Mont-Blanc	Combloux	4 326	2 196
	Cordon	1 677	1 023
	Demi-Quartier	2 193	1 029
	Domancy	1 923	1 888
	Les Contamines-Montjoie	3 886	1 225
	Megève	11 723	4 076
	Passy	12 235	11 956
	Praz-sur-Arly	3359	1 397
	Saint-Gervais-les-Bains	10 855	5 813
	Sallanches	17 133	16 247
	<b>Total</b>	<b>69 310</b>	<b>46 850</b>

	Population DGF 2010	Population totale 2012
<b>Population SITOM</b>	<b>101 811</b>	<b>63 680</b>



### 3. Compétences du SITOM

La compétence attribuée au SITOM par ses collectivités adhérentes est le traitement des déchets ménagers, par recyclage (pour le verre et les recyclables) ou par incinération avec valorisation énergétique (pour les ordures ménagères).

La collecte du verre est assurée par le SITOM, par le biais d'un prestataire.

La collecte des recyclables et des ordures ménagères est assurée par chacune des collectivités adhérentes.

Le SITOM assure également la communication sur la prévention et la gestion des déchets.

### 4. Organisation

#### 4.1 Les représentants 2013

Le SITOM est soumis au suffrage indirect.

Ses représentants sont élus parmi les conseillers municipaux ou communautaires.

- 8 délégués pour la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.
- 12 délégués pour la Communauté de Communes du Val d'Arly.
- 21 délégués pour la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc.

Ainsi 41 délégués titulaires représentent la collectivité, auxquels s'ajoutent le même nombre de suppléants.

Parmi les délégués, certains d'entre eux participent au Bureau syndical, à la Commission d'Appel d'Offres ou à des Commissions de travail, tous participent au Comité Syndical.



## 4.2 Le bureau et les commissions

### *Bureau Syndical*

Les membres du bureau syndical préparent les dossiers et les décisions à soumettre. Ils se réunissent au minimum avant chaque Comité Syndical. Les membres du bureau syndical sont :

**Président** : Gérard DELEMONTX - Passy

**1er Vice-Président** : Daniel FREYMANN – CC Chamonix

**2ème Vice-Présidente** : Sylviane POULAIN CC Arly

**Délégués** : Myriam BOZON – Les HOUCHES / Sabine FORLIN – Megève / Laurence TRAPPIER – Domancy / Jean BERTOLUZZI – Combloux / Pascal BIBOLLET-RUCHE – La Giettaz / Bernard OLLIER – Chamonix.

### *Commission de suivi du Gros Entretien et Renouvellement (G.E.R)*

Ses membres assurent le suivi du gros entretien et renouvellement du matériel et de tout ce qui concerne le procédé de fonctionnement de l'usine d'incinération.

Cette commission se réunit environ 4 fois par an, élabore et suit le budget GER. Elle suit également les travaux réalisés pendant les deux arrêts techniques annuels obligatoires.

Cette commission est composée : du Président du SITOM / Daniel FREYMANN / Sylviane POULAIN / Hubert ANCEY / Alain ROGER et Jean-Louis MOLLARD et du responsable technique de l'usine d'incinération de Passy.

### *Commission d'Appel d'Offres (C.A.O)*

La Commission d'Appel d'Offres est chargée de prendre les décisions concernant l'attribution des marchés publics. Elle se réunit en fonction des besoins. Elle est composée du Président du SITOM : Gérard DELEMONTX et de 5 délégués titulaires: Sylviane POULAIN / Myriam BOZON / Daniel FREYMANN / Claude JOND / Léonard BRONDEX.

Et leurs suppléants : Laurence TRAPPIER / Martine PERINET / Bernard OLLIER / Pierre BESSY / Luc BARBIER

### *Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L)*

Les membres ont été désignés, le 21 septembre 2010.

Elle est présidée par le Président du SITOM et composée des titulaires : Daniel FREYMANN / Laurence TRAPPIER / Stéphane ALLARD / Bernard OLLIER et Florent PERRIN ainsi que de Mr OUAHRIROU (membre de l'association INDECOSA CGT).

### *Commission de la Délégation de Service Public du SITOM*

Cette Commission est l'équivalent de la commission d'appel d'offres pour la procédure D.S.P, retenue pour l'exploitation de l'usine après mars 2012.

Elle est composée des titulaires : Daniel FREYMANN / Jean BOTTOLLIER - DEPOIS / Bernard OLLIER / Pierre BESSY / Paul GUER et Gilbert PERRIN, présidée par Gérard DELEMONTX.

### *Commission Perspectives et Evolution – Travaux futurs*

La Commission Perspectives et Evolution - Travaux Futurs est chargée de l'étude des futurs projets envisagés par le SITOM (comme le renouvellement du contrat d'exploitation de l'usine d'incinération...).

Cette commission est composée des membres du bureau et de 3 délégués : Jean-Louis MOLLARD / Alain ROGER / Jean-Jacques PELLOUX

### *Commission de Suivi de Site (C.S.S)*

Cette commission est obligatoire. Elle a vocation à constituer un cadre d'échange, à suivre l'activité de l'installation d'incinération et à promouvoir l'information du public.

Elle est composée de représentants des services de l'Etat, de représentants des associations de protection de l'environnement, de deux représentants du SITOM : Gérard DELEMONTEIX / Daniel FREYMANN, de représentants des communes concernées (Passy, Servoz, Les Houches) et des représentants de l'UIOM (exploitants et salariés).

### *Comité consultatif UIOM*

Il est chargé du suivi de fonctionnement et des projets de l'usine d'incinération, en impliquant, au-delà de la C.S.S, l'Association pour la qualité de Vie à Passy (A.V.P) représentant les riverains. Il est composé de trois membres du SITOM désignés par le Comité Syndical (Gérard DELEMONTEIX / Daniel FREYMANN / Sylviane POULAIN), trois membres désignés par l'A.V.P, un prestataire technique désigné par le Président du SITOM, le Directeur d'exploitation de la S.E.T Mont-Blanc et du Maire de Passy (ou son représentant).

### *Comité « Programme Local de Prévention »*

Le comité du Programme local de prévention sert à définir les actions prioritaires en vue de la réduction des quantités de déchets sur le territoire du SITOM.

Il est Présidé par Gérard DELEMONTEIX et composé pour la :

- CCVCMB : Sophie PRUD'HOMME / Daniel FREYMANN / Marco RIVIERA
- CCPMB : Chantal CALLENS / Jean-Jacques PELLOUX / Benoît CAZENAVE
- CC du Val d'Arly : Sylviane POULAIN / Pascal BIBOLLET-RUCHE / Quentin DIEPPEDALLE

### *Comité de pilotage collecte sélective*

Le comité collecte sélective est constitué d'un représentant (élu ou technicien) de chaque collectivité adhérente du SITOM, et vise à contribuer à l'amélioration de la qualité et des performances de tri ainsi qu'à la réduction des déchets.

Pour cela, il suit les résultats de la collecte sélective (Verre et Recyclables) et détermine les actions à mettre en place. Il élabore le journal semestriel du SITOM "L'Eco des Vallées du Mont-Blanc" et définit les actions de communication à mener auprès des habitants, élus et services techniques.

Il est piloté par Sylviane POULAIN (Cohennoz)

Les autres représentants sont: Marco RIVIERA (CCVCMB) / Fabrice COLLOT (Services Techniques de Combloux) / Roland PICAUD (Elu Crest-Voland) / Martine PERINET (Elue Demi-Quartier) / Laurence TRAPPIER (Elue Domancy) / André ANSANNAY-ALEX (Elu Flumet) / Michel BOUCHEX (Elu La Giettaz) / Laurent GRANDJACQUES (Services Techniques des Contamines-Montjoie) / Pierre-Alexandre MONNERET (Services Techniques de Megève) / Robert MOLLIER (Elu Notre-Dame-de-Bellecombe) / Antoine MARIN (Services Techniques de Passy) / Guy PERINET-MARQUET (Elu Praz-sur-Arly) / Jean-Claude JACQUEMOUD (Services Techniques de Saint-Gervais-les-Bains) / André MEUTER (Elu Saint-Nicolas-la-Chapelle) / André Brétigny (Services Techniques de Sallanches) / Monique TAVERNIER (Elue Servoz) / Hubert ANCEY (Elu Vallorcine) / Benoît CAZENAVE (CCPMB) / Quentin DIEPPEDALLE (CC Val d'Arly).

### 4.3 L'équipe

**Une directrice :** Tanya SINCERETTI depuis 2004

**Une secrétaire - comptable :** Valérie ERBA depuis 2000

**Cinq animateurs :** Magali BOTTOLLIER et Stéphanie LIEZE depuis 2001

Alain DUVERNEY-PRÊT depuis 2008

Béranger BERTIN depuis 2011

Laurie SCIANGULA depuis septembre 2012



# ASPECTS TECHNIQUES – REDUCTION ET DETOURNEMENT DES DECHETS

## 1. Programme local de prévention des déchets

### 1.1 Contexte

La mise en œuvre du Grenelle 2 sur le territoire du SITOM implique la réalisation d'un Programme local de Prévention des déchets dont les axes de travail concernent toutes les actions de détournement ou d'évitement des déchets. L'objectif minimum est de réduire la production d'Ordures Ménagères de 7% sur les 5 années à venir.

### 1.2 Eco-exemplarité

#### *Déroulement général*

Le Conseil Général 74 a lancé un appel à projets en automne 2011, et a retenu celui du SITOM : l'éco-exemplarité du SITOM et de ses collectivités adhérentes. Une subvention a été accordée d'un montant de 8 000 euros pour le fonctionnement et 7 500 euros pour l'investissement. Ce projet s'articule en 3 phases dont le planning recalé est:

- 2012 – début 2014 : mise en place de l'éco-exemplarité au sein des services administratifs.
- 2014 : l'éco exemplarité dans les services techniques.
- 2015 – 2016 : étendue de l'éco-exemplarité à tous les autres services et bâtiments communaux (école, ADMR, centre de loisirs, bibliothèque, ...) et intercommunaux.

Signature de la charte à  
Combloux



#### *L'éco-exemplarité des services administratifs*

Au début de l'année 2012, le SITOM a envoyé à chaque mairie un questionnaire de recensement des actions « prévention des déchets et développement durable » déjà existantes.

Suite aux retours de ces questionnaires, le SITOM a cherché une commune pilote de taille moyenne pour mettre en place la démarche afin de pouvoir l'appliquer à toutes les communes du territoire.

La commune de PRAZ sur ARLY s'est portée volontaire pour être pilote.



Pour chacune des collectivités (Communes et Communautés de Communes) la démarche définie est la suivante :

- Les animateurs du SITOM rencontrent chaque agent communal afin d'établir un état des lieux des pratiques individuelles et collectives au bureau en matière de production de déchets.
- Les animateurs rédigent ensuite un bilan et proposent à la collectivité un document appelé « charte d'engagement ». Cette charte réprécise le contexte, les engagements du SITOM, les actions éco exemplaires déjà en place à la mairie et une liste d'actions envisageables à mettre en place au sein du bâtiment administratif. La collectivité (en concertation avec les agents) s'engage sur plusieurs actions, à travers la signature de cette charte d'engagement entre le SITOM et le Maire ou Président(e).
- La signature a lieu si possible avant un conseil en présence du Président ou Vice-Président(e) du SITOM et d'un animateur, de manière à pouvoir expliquer la démarche à tous les conseillers et pouvoir répondre directement à leurs questions.
- Suite à la signature de la charte et aux engagements pris par la collectivité, les animateurs du SITOM rencontrent à nouveau les agents communaux pour leur remettre un « guide des bonnes pratiques au bureau ».
- Les animateurs du SITOM retournent voir les élus et agents au bout de 6 mois pour faire le point sur les actions mises en place, les difficultés, etc....

Sur 2013, ce sont 11 diagnostics et 16 signatures effectuées et 3 bilans des 6 mois réalisés.

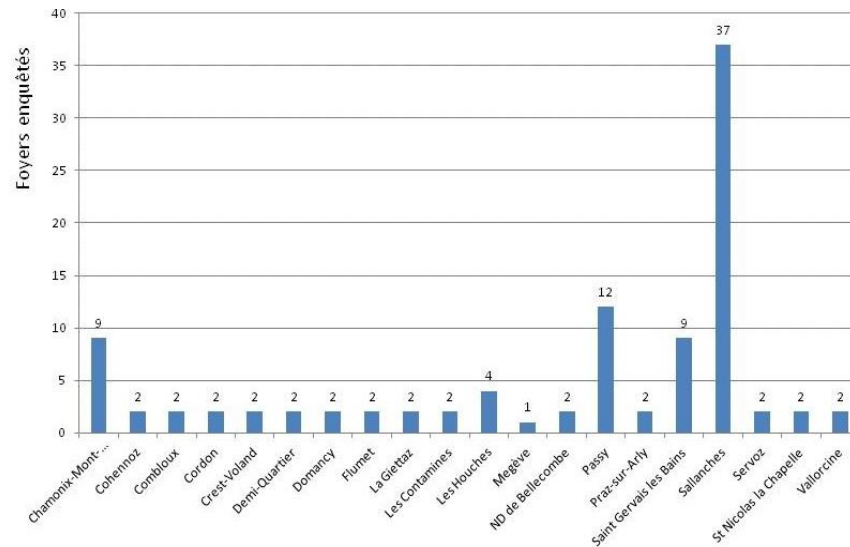
Tableau d'avancement de l'éco-Exemplarité des collectivités					
Commune	Diagnostic	Envoi charte	Signature charte	Nombre d'agents vus	Nombre d'Elus
Chamonix	Novembre 2013	en cours	en cours	98	
Cohennoz	27-juin-12	12-oct-12	6-févr.-13	1	1
Combloux	1-janv.-13	19-févr.-13	19-mars-13	10	5
Cordon	1-juil-13	20-août-13	29-nov.-13	6	9
Crest-Voland	24-oct.-12	6-déc.-12	10-sept.-13	1	6
Demi-Quartier	1/08 – 5/09 2012	5-nov.-12	14-mai-13	5	13
Domancy	25-sept.-12	12-oct-12	29-janv.-13	5	12
Flumet	27-sept.-12	6-déc.-12	11-juin-13	3	7
La Giettaz	4-oct-12	5-nov.-12	21-janv.-13	2	7
Les Contamines	1-févr.-13	22-févr.-13	11-juin-13	9	9
Les Houches	1-mars-13	5-juin-13	en cours	17	
Megève	1-sept.-13	17-oct-13	25-nov.-13	35	20
Nd Bellecombe	25-juil.-12	19-oct-12	3-juin-13	1	12
Passy	1-nov.-12	8-janv.-13	25-avr.-13	38	15
Praz sur arly	23-mai-12	20-juin-12	9-juil.-12	6	10
Saint-Gervais	1-juin-13	4-juil.-13	9-oct-13	39	20
Saint Nicolas la Chapelle	11-janv.-13	15-janv.-13	16-déc.-13	1	7
Sallanches	1-oct-13	9-déc.-13	en cours	47	
Servoz	22-oct-12	28-nov.-12	2-oct-13	2	9
Vallorcine	21-janv.-13	21-févr.-13	21-mars-13	2	7
CC Val d'Arly	27-juin-12	17-sept.-12	3-oct.-12	1	1
CC Pays du Mont-Blanc	en cours	en cours	en cours	22	
CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc	en cours	en cours	en cours	8	
				<b>359</b>	<b>170</b>

### 1.3 Enquête téléphonique

Dans le cadre du programme Local de prévention des déchets, le SITOM a mené une enquête téléphonique auprès de 400 foyers répartis sur l'ensemble du territoire.



#### Répartition géographique des foyers enquêtés (en %)



#### Les Objectifs:

- Etablir un état des lieux sur la production et la gestion des déchets ménagers et sur les habitudes de consommation
- Cibler des actions pour la réduction des déchets et des perspectives d'améliorations
- Mesurer l'évolution des comportements 5 ans après pour mesurer l'impact des actions qui seront mises en place.

#### Caractéristiques de l'enquête

- Date : du 26 octobre 2012 au 30 janvier 2013
- Source : annuaire téléphonique des pages blanches, coordonnées prises au hasard
- Durée d'enquête, entre 6 et 43 minutes

La synthèse de l'enquête est consultable sur le site internet du SITOM :

[http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/IMG/pdf/synthese\\_enquete\\_diagnostic\\_dechets\\_sitom.pdf](http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/IMG/pdf/synthese_enquete_diagnostic_dechets_sitom.pdf)

## 2. Les déchets compostables

### 2.1 Le compostage individuel

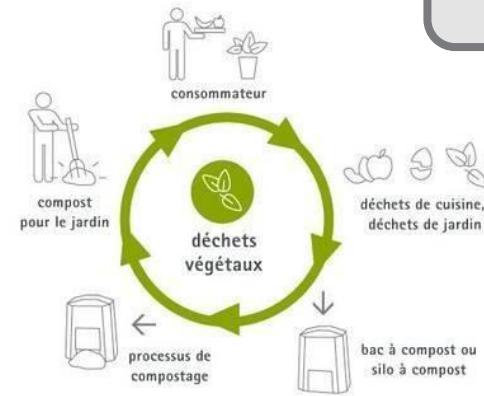
Le compostage individuel est une technique de valorisation des déchets organiques d'origine végétale. C'est un moyen de détourner les déchets de cuisine et de jardin (environ 50kg/an/habitant) du sac d'ordures ménagères et/ou de la déchetterie, en les transformant en engrais naturel, limitant ainsi le volume d'ordures ménagères traité par la collectivité. On peut estimer que pour 2013, le gisement évité est de **140 Tonnes**, soit en cumulé, **480 Tonnes depuis le début de l'opération en 2009**.

Le compost ainsi obtenu au bout d'environ un an peut être épandu dans les jardins potagers ou d'ornement.

Depuis 2009, le SITOM mène une opération d'accompagnement au compostage individuel. Cette mise en place est un des moyens pour le SITOM de respecter le Grenelle de l'environnement qui demande de réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 7 % sur 5 ans. Pour se faire, le SITOM vend des composteurs en bois ou en plastique accompagnés d'un bio-seau, aux foyers du territoire au prix de 15 Euros. Cette participation est faible du fait des aides apportées par les partenaires: Région Rhône-Alpes, les Conseils Généraux de Haute - Savoie et de Savoie et de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

L'objectif initial d'équiper 1 700 foyers sur 3 ans (2009-2012) étant atteint, l'opération compostage s'est poursuivie en 2013 en vue d'accroître le taux d'équipement des foyers (avoisinant actuellement les 12 %) et ainsi contribuer à la réduction des ordures ménagères.

Le cycle du compostage



Les composteurs en plastique et en bois de 400L



## 2.2 La répartition des acquéreurs de composteurs sur les différentes communes

En 2009, 702 foyers ont été équipés d'un composteur lors de 33 réunions de mai à septembre organisées à Passy, Sallanches, Megève, Les Houches et St Gervais.

En 2010, 646 composteurs vendus lors de 22 réunions d'avril à octobre organisées sur 6 communes (Passy, Chamonix, Combloux, Flumet et Saint- Gervais).

En 2011, 498 composteurs vendus lors de 18 réunions d'avril à novembre sur 4 communes (Passy, Combloux, St Gervais, Chamonix), avec l'organisation de 2 permanences à Passy.

En 2012, 319 composteurs vendus lors de 29 permanences sur 8 communes (Flumet, Megève, Chamonix, Combloux, Crest-Voland, Saint-Gervais et Sallanches).

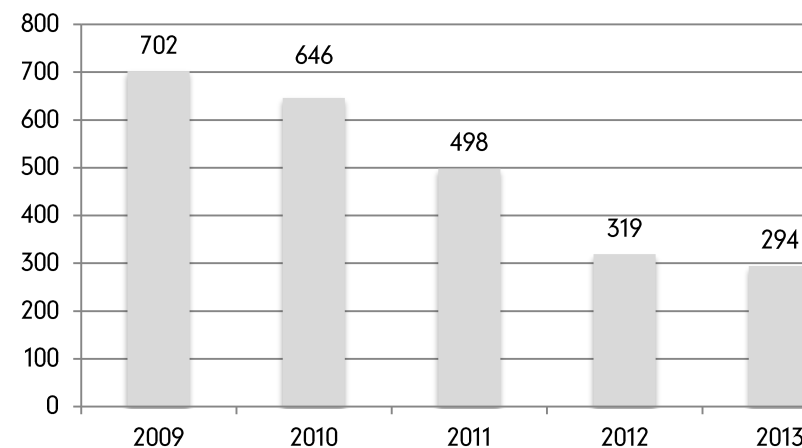
En 2013, on dénombre 293 acquéreurs, pour un total de 299 composteurs vendus, lors de 34 permanences.

Ces permanences ont été programmées de mars à octobre, dont 18 ont eu lieu à Passy et 16 autres sur le reste du territoire : Chamonix (2), Flumet (2), Crest Voland (1), Sallanches (4), Combloux (2), Megève (3) et Saint Gervais Les Bains (2).

Communes	Nombre d'acquéreurs						Pourcentage de maisons équipées (principales et secondaires)	Nombre de maisons 2009 (principales et secondaires)
	2009	2010	2011	2012	2013	Total		
Passy	177	227	109	50	42	605	24%	2 524
Domancy	36	14	40	23	11	124	21%	594
Servoz	30	14	13	10	7	74	19%	399
Sallanches	144	86	83	49	64	426	17%	2 574
Flumet	12	5	14	6	6	43	14%	309
Praz-sur-Arly	35	6	5	9	1	56	13%	417
Vallorcine	16	4	9	5	4	38	12%	327
Demi-Quartier	9	14	11	7	6	47	10%	480
Les Contamines-Montjoie	37	13	14	6	7	77	10%	734
Cordon	17	11	11	3	4	46	9%	535
Crest-Voland	5	8	3	4	5	25	9%	286
Les Houches	28	39	32	24	15	138	9%	1 473
Chamonix	35	90	42	60	52	279	8%	3 341
Combloux	19	30	21	12	13	95	8%	1 141
Saint Gervais-les-Bains / Le Fayet	56	46	57	22	27	208	8%	2 762
Cohennoz	5	2	6	2	0	15	7%	219
La Giettaz	6	0	3	9	3	21	7%	284
Megève	22	21	17	9	19	88	6%	1 448
Saint-Nicolas-la-Chapelle	7	6	2	0	2	17	5%	376
Notre-Dame-de-Bellecombe	5	3	1	6	2	17	4%	419
Communes non spécifiées*	1	7	5	3	4	20	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>702</b>	<b>646</b>	<b>498</b>	<b>319</b>	<b>294</b>	<b>2459</b>	<b>12%</b>	<b>20 642</b>

	COMMUNES	Total acquéreurs	Nbr de maisons (principales et secondaires)	Pourcentage de maisons équipées (principales et secondaires)
CC de la Vallée de Chamonix Mont Blanc	Chamonix	529	5 540	10%
	Les Houches			
	Servoz			
	Vallorcine			
	Combloux			
	Cordon			
	Demi-quartier			
CC Pays Mont Blanc	Domancy	1 772	13 209	13%
	Les Contamines Montjoie			
	Megève			
	Passy			
	Praz-sur-Arly			
	Saint-Gervais-les-Bains			
Sallanches				
CC Val d'Arly	Cohennoz	138	1 893	7%
	Crest-Voland			
	Flumet			
	La Giettaz			
	Notre-Dame-de-Bellecombe			
Saint-Nicolas-la-Chapelle	20	-	-	
Communes non spécifiées				
<b>TOTAL</b>		<b>2 459</b>	<b>20 642</b>	<b>12%</b>

Evolution des ventes de composteurs depuis 2009



Les permanences sans rendez-vous donnent la possibilité aux acquéreurs de venir récupérer leur composteur sur des amplitudes horaires plus importantes (de 14h à 18h sans rendez-vous ou de 9h à 12h le samedi) avec des explications fournies par un animateur.

Les permanences sans RDV préalable ont été appréciées car plus souples pour les habitants.

Il n'y a pas eu de livraison directe à domicile (pas de publicité).

12 foyers ont acheté un 2nd composteur à 40 Euros.

Au global, depuis le début de l'opération, 2 459 foyers sont équipés, soit environ 12% des maisons individuelles.

En 2013, 2 nouveaux marchés ont été conclus :

- Société ECD pour les composteurs plastique et les bio-seaux.
- Plastic Omnium pour les composteurs bois.



Lettres d'information 2013


## 2.3 Suivi des acquéreurs en 2013

### La diagnostic à domicile

En 2013, 1 visite à Saint Gervais a été réalisée suite à la demande de particuliers pour un « diagnostic ».

### La lettre d'information

Chaque année, le SITOM envoie des lettres d'information à tous les acquéreurs. La lettre d'information est réalisée en interne, elle donne des petites astuces, des conseils sur le compostage.




### LETRE D'INFORMATION SUR LE COMPOSTAGE N°6


Trucs et astuces pour réussir son compost

**Quelle est la différence entre ces amendements?**  
A vous de jouer en reliant les différents termes à la bonne définition

a) Compost mûr	• •	1) Produit résultant de matières organiques qui, sous l'action combinée de l'air, de la température, de l'eau et des micro-organismes du sol, se sont décomposés en une matière vivante. Directement assimilable par les plantes, il améliore la structure physique du sol et régule les échanges de l'eau, de l'azote et de la chaleur entre le sol, la plante et l'air. Il évite aussi le lessivage, régule l'acidité et constitue un milieu favorable à la vie microbienne du sol.
b) Terreau de maraîchage	• •	2) Mélange de déjections animales et de litière végétale, principalement de la paille, parfois de la sciure. Il apporte les <b>nutriments de base</b> pour élaborer l'humus des terres cultivées.
c) Terreau horticole du commerce	• •	3) Produit organique complexe, relativement stable, riche en molécules humiques, issu de la fermentation en présence d'air de matières organiques biodégradables, principalement d'origine végétale. C'est un amendement qui <b>fertilise le sol sur le long terme</b> puisque les éléments perdent leurs pouvoirs nutritifs progressivement.
d) Fumier	• •	4) Fabriqué à partir de tourbes et d'écorces de pin composées lentement. Il n'est qu'un <b>support de culture</b> qui remplace la terre arable. Fort peu nutritif pour les plantes, les fabricants lui ajoutent des engrais chimiques ou du compost de fumier et d'algues pour l'enrichir.
e) Humus	• •	5) Compost très mûr, très affiné, stabilisé. Il possède une structure fragile fibreuse ou granuleuse très fine, liée à la fragmentation et à la dégradation des constituants riches en fibres : feuilles mortes, branches broyées, paille... Il est un <b>support de culture très riche et favorable à l'enracinement des plantes</b> .
f) Tourbe	• •	6) Matière naturelle ou élaborée et produite par l'homme ajoutée au sol, à un substrat ou à l'eau afin d'augmenter la production de plantes désirées, y compris les plantes aquatiques. Contrairement au compost, apporte au sol des <b>éléments nutritifs disponibles rapidement</b> qui ne restent pas dans le sol à cause de leur solubilité importante. On le retrouve souvent dans les rivières.
g) Enrais	• •	7) Matière combustible, en général noire, formée à la suite de l'accumulation sur de longues périodes de temps de matière organique morte, essentiellement des végétaux, dans un milieu saturé en eau. Forme la majeure partie des sols d'une tourbière. Favorise la croissance des végétaux en ralentissant la pénétration et au développement des racines.

Réponses: a) 3; b) 5; c) 4; d) 2; e) 1; f) 7; g) 6





### LETRE D'INFORMATION SUR LE COMPOSTAGE N°7

## Halte aux plantes envahissantes!

Une plante envahissante est par définition une espèce exotique importée dans un territoire. Elle modifie la composition, la structure et le fonctionnement des écosystèmes naturels dans lesquels elle se propage.

Elles ont souvent une croissance rapide et des modes de reproduction très actifs. Elles sont par ailleurs, très compétitives et résistantes. Les plantes envahissantes génèrent des nuisances et sont considérées comme l'une des plus grandes causes de perte de diversité biologique.

**Impacts sur l'environnement et les paysages**

- Prolifèrent au détriment des espèces locales
- Menacent les espèces rares, protégées ou à forte valeur patrimoniale
- Modifient les milieux
- Peuvent perturber, de ce fait, la faune sauvage

**Impacts sur les activités humaines**

- Engendrent des perturbations sur le pastoralisme en diminuant la valeur fourragère des pâtures
- Ont des répercussions sur la circulation de l'eau en milieu humide
- Diminuent les rendements agricoles

**Impact sur la santé**

- Allergisantes, urticantes ou encore photosensibles

Les terrains les plus sensibles aux invasions végétales concernent les milieux soumis à des perturbations (incendie, crues, déforestation, mise à nue des terres, surpâturage).

**À FAIRE**

- Faucher par coupes successives et répétées pour affaiblir la plante et favoriser la reprise des plantes natives de notre région.
- Arracher les nouveaux pieds en début de colonisation.
- Mettre les pieds dans des sacs poubelles et les apporter à la déchèterie au bac des « incinérables ». Les débarrasser préalablement de la terre et les couper en morceaux de 15 cm.
- Nettoyer les outils, les pneus et les chenilles des véhicules

**À NE PAS FAIRE**

- Ne pas planter, ni distribuer la plante
- Ne pas traiter chimiquement en bordure de cours d'eau ou en zone naturelle préservée
- Ne pas jeter les résidus de fauche dans la nature, ni dans le bac des déchets verts à la déchèterie
- Ne pas déplacer les terres contaminées
- Ne pas mettre dans le compost

## La mise en place d'atelier

Depuis 2011, un partenariat avec « Jardin des cimes » au Plateau d'Assy, a été mis en place pour organiser des ateliers gratuits. Ils sont proposés à toutes les personnes qui ont acheté un composteur. Un jardinier rappelle alors quels déchets composter et comment, en évoquant l'intérêt de faire du compost. Il explique comment et quand utiliser le compost sur chaque type de plantes ; arbustes, fleurs d'agrément, légumes de potager...

En 2013, 4 ateliers ont été organisés. 49 personnes y ont participées.

- Vendredi 20 septembre à 17h > 10 personnes
- Lundi 23 septembre à 14h30 > 14 personnes
- Vendredi 27 septembre à 16h > 14 personnes
- Dimanche 29 septembre à 10h > 11 personnes



Atelier au Jardin des cimes

## Le nouveau guide SITOM du compostage individuel

Un guide SITOM sur le compostage individuel a été créé en 2013.

Environ 500 exemplaires ont été imprimés en interne, puis distribués aux acquéreurs et à l'occasion des diverses manifestations sur le territoire.



Nouveau guide 2013 sur le compostage individuel



## 2.4 Le compostage collectif

Depuis 2010, le SITOM propose aux copropriétés et bailleurs de mettre en place le compostage collectif en pied d'immeuble de 6 logements et plus.

Le SITOM fournit les composteurs et bio-seaux. Les animateurs assurent l'information des habitants, accompagnent et forment les Guides composteurs de chaque site et assurent régulièrement le suivi qualité :

- Suivi de la qualité des déchets compostables déposés dans le composteur de dépôt, avec rectification et communication éventuelles auprès des usagers,
- Suivi de l'équilibre des apports de structurant et de déchets de cuisine dans le composteur de dépôt, en ajoutant éventuellement du structurant,
- Suivi de la quantité de structurant disponible dans le composteur dédié, soit en demandant au Guides composteurs de l'approvisionner, soit en l'approvisionnant par nos soins en broyat.

**2 nouveaux sites** ont été équipés en 2013, en plus des 8 sites existants :

- **RÉSIDENCES LES CHARMES - LES ERABLES - LES ORMES** à Sallanches : copropriété de 43 foyers, mis en place en septembre 2013.
- **PRÉS NOUVEAUX** à Passy : copropriété de 58 foyers, mis en place en août 2013.

**4 composteurs en bois de 400 L** ont été fournis au jardin partagé de l'association Colocaterres au plateau d'Assy à Passy, après avoir informé les usagers de l'association en automne 2012.

**Le SITOM a formé les 8 Guides composteurs** le 20 septembre 2013 (apports théorique, visite de site).

Fin 2013, **130 foyers** participent au compostage collectif. Environ **11,3 tonnes d'ordures ménagères** sont ainsi évitées par an.

**Autre point positif et souvent sous-estimé**, l'opération de compostage collectif permet de créer ou d'entretenir des relations de bon voisinage, notamment en habitat collectif dense.

Site des Prés Nouveaux (Passy)  
mis en place en août 2013



Site de Vouilloux (Sallanches)  
mis en place en septembre 2013



### Difficultés observées :

- **Approvisionnement en structurant** (broyat, copeaux...): sur les 10 sites, seuls 3 sont complètement autonomes: Les Balcons du Mont-Blanc à Sallanches, dont le guide composteur est paysagiste, Les Jardins du Mont-Blanc à Sallanches dont la copropriété s'est dotée en 2013 d'un broyeur pour découper ses propres tailles de haies et arbres, et l'association Colocaterres du Plateau d'Assy (Passy) qui gère elle-même la récupération de petits branchages.

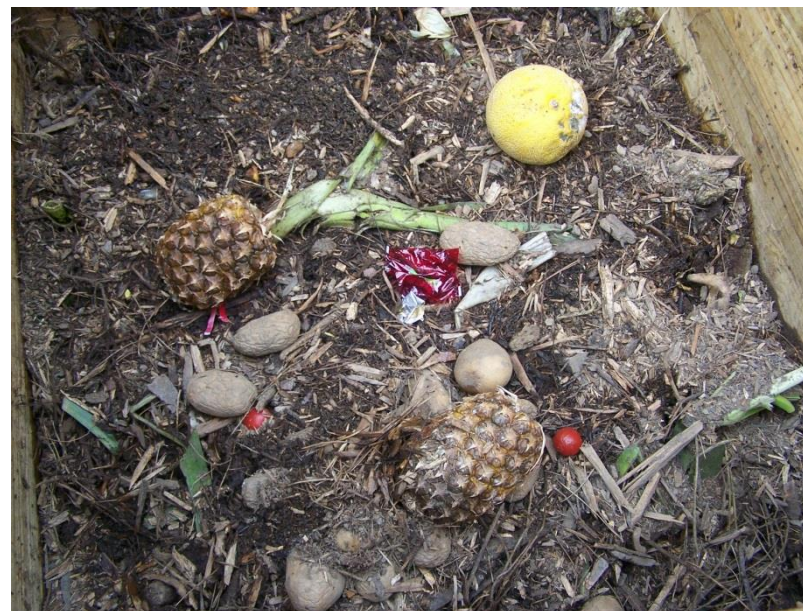
4 sites sont partiellement autonomes: les logements de fonction du Lycée du Mont-Blanc (Passy) dont les copeaux de bois de bricolage du proviseur assurent partiellement l'alimentation du composteur en structurant, Prés Nouveaux au Plateau d'Assy dont le Service voirie des ST de la ville de Passy a en partie approvisionné les sites, l'École Henry-Jacques Le Même de Megève dont une élue a alimenté en paille le composteur dédié, le site des Charmes à Sallanches partiellement alimenté par les feuilles mortes des arbres de l'espace vert attenant.

3 sites dépendent totalement du SITOM: La Provence à Sallanches, le PGHM à Chamonix et le site de Demi-Quartier.

Sur les sites approvisionnés par le SITOM, le structurant a été fourni par un menuisier (copeaux de bois essentiellement de feuillus), et le Service voirie des ST de la ville de Passy a laissé à disposition du SITOM un volume important de structurant de qualité provenant du broyage d'arbres et d'arbustes. La difficulté principale est donc l'approvisionnement de façon pérenne des sites.

- **Présence de nombreux moucheron**: si dans la plupart des sites, la présence de moucheron a été gérable, ce ne fut pas le cas pour la copropriété de Prés Nouveaux au Plateau d'Assy (Passy). En effet, malgré une communication importante souvent personnalisée par courrier et un suivi constant et rigoureux des référents locaux, le non-respect de consignes d'utilisation des composteurs a généré de nombreux désagréments notamment pour un foyer dont les fenêtres sont relativement proches des composteurs.

- **Compter sur un Guide composteur pérenne**: sur les 10 sites, celui de Megève (l'École Henry-Jacques Le Même) ne compte plus de Guide composteur.



Non-respect des consignes  
d'utilisation

### 3. Les textiles

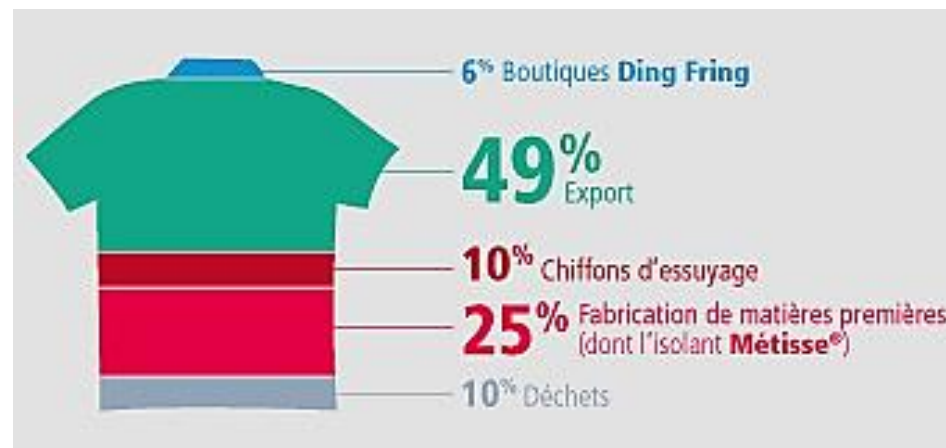
Pour faciliter le don de textiles, chaussures et linge de maison, le SITOM, en partenariat avec les communes et l'entreprise d'insertion Le Relais a mis en place en juin 2011, 15 conteneurs. En comptant les 3 conteneurs le Relais supplémentaires et les points d'autres organismes solidaires déjà existants (Tri Vallées, Alpabi, Secours Catholique, Entraid et Scouts), pas moins de 23 sites de collecte sont actuellement répartis sur le territoire. Un peu plus de 136 tonnes ont été collectées en 2013 par Le Relais.

A la demande du Secours Catholique et du Secours Populaire de Chamonix, le Relais collecte leurs textiles non réutilisables (13 tonnes en 2013).

Conteneurs de collecte



La seconde vie des textiles au Relais



		Associations	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Textiles récoltés sur le territoire du SITOM (en kg)	2012	Le Relais	6 472	5 710	8 931	11 181	14 592	8 609	11 554	9 302	10 029	11 707	12 050	4 320	114 457
	2013	Le Relais	7 646	4 504	9 425	13 430	14 740	10 111	10 704	13 779	14 653	15 260	12 189	9 910	136 350



## 4. Les DEEE

### 4.1 Cadre juridique

Après les emballages et les papiers, le législateur européen a réglementé en janvier 2003 la gestion des déchets électriques et électroniques dits DEEE. Cette directive a été retranscrite en France par le décret du 20 juillet 2005 : « *Les producteurs d'équipements électriques et électroniques sont responsables de la prise en charge de la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché.* »

Cette loi fixe :

- Un objectif national de collecte : **10 kg/hab./an d'ici 2014.**
- Des objectifs de recyclage, de valorisation et de réemploi : **70 à 80 % des produits doivent être valorisés.**
- Des exigences de dépollution des substances réglementées

Les producteurs et les distributeurs se sont ainsi regroupés pour organiser la collecte et le traitement des DEEE sur le territoire français. Ils ont délégué cette mission à des éco-organismes, sociétés agréées par l'Etat, pour mettre en œuvre ce programme national et participer à la protection de l'environnement. Sur le territoire du SITOM, ils sont au nombre de deux : Eco-systèmes pour les DEEE et Recylum pour les lampes avec lesquels le SITOM a contractualisé.

Sur le territoire du SITOM, 14kg/hab./an ont été collectés en 2013.

### 4.2 Fonctionnement de la filière des DEEE

A l'achat d'un appareil neuf, vous payez une «éco-participation», qui correspond au coût de collecte, de réemploi, ou dépollution et recyclage d'un appareil usagé équivalent. Son montant varie selon le produit et le type de traitement qu'il nécessite.

#### Exemple de répartition du montant de l'éco-participation pour un aspirateur :

#### 4€= éco-participation

- 70 cts = pour la collecte
- 90 cts = pour le regroupement et le transport
- 2,00 € = pour la dépollution et le recyclage
- 40 cts = pour l'information des consommateurs

#### Le nombre de DEE collectés sur le territoire du SITOM

(exprimé en tonnes et nombre d'appareils)

	2009 (tonnes)	2010 (tonnes)	2011 (tonnes)	2012 (tonnes)	2013 (tonnes)	Progression des flux 2012/2013	Lieux de traitement
Gros Electroménagers Hors Froid (GEMHF)	357	311,6	309,8	351,9	333,5	-5,5%	PURFER (69)
Gros Electroménagers Froid (GEMF)	143,9	143,6	145,9	154,1	162,6	5,2%	TERECOVALL (73)
Ecrans	126,2	153,4	210,5	211,3	197,8	-6,9%	REGAIN (58) COVED (63)
Petits Appareils Electriques (PAM)	151,4	169,2	181,1	198,2	206,8	4,1%	SITA DEEE (69)
<b>Total</b>	<b>778,5</b>	<b>777,8</b>	<b>847,3</b>	<b>915,4</b>	<b>900,6</b>	<b>-1,6%</b>	

#### Nombre de DEEE collectés sur les 7 déchetteries (exprimé en tonnes)

Déchetteries	2012	2013
Sallanches	253,8	261,3
Megève	158,9	145,1
Chamonix (Closy)	155,1	145,1
Passy	139,7	128,3
Saint-Gervais	91,4	104,5
Les Houches (Bocher)	75,2	73,4
Val d'Arly	41,4	42,9
<b>Total</b>	<b>915,4</b>	<b>900,6</b>



## 5. Les verres réutilisables « éco-verres »

Dans une logique de réduction des déchets à la source, le SITOM encourage les organisateurs d'évènements festifs ou de manifestations culturelles ou sportives à être encore plus respectueux de l'environnement.

Afin de les accompagner matériellement dans la mise en œuvre de leur démarche, le SITOM a acheté 2 000 gobelets réutilisables en 2012.

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc met gratuitement 10 caisses de 210 verres à disposition, sous réserve d'une caution de 1 euro par verre.

Depuis le lancement du test en mai 2012, les demandes n'ont pas cessé d'augmenter. En 2012, 14 manifestations ont utilisé les verres réutilisables et en 2013, 26 manifestations.

En comptabilisant les verres non rendus et le nombre de gobelets lavés en 2013, **7 370 verres jetables ont été ainsi évités.**

Si on se base sur un gobelet jetable de 8g et en supposant qu'il est utilisé qu'une seule fois sur la manifestation, on a évité pour l'année 2013 :

- d'incinérer **59 kg de plastique.**
- de consommer **135,7 L de pétrole** (Il faut environ 2,3 litres de pétrole pour un kilo de polypropylène)
- de consommer **59 L d'eau** (Il faut environ 1 litre d'eau pour un kilo de polypropylène)

A cela il faut ajouter l'énergie nécessaire pour la fabrication du plastique. Le raffinage du pétrole (séparation des différentes "phases") nécessite par exemple un chauffage à plus de 450°C.

Pour remplacer les « eco-verres » non rendus (225 en 2012 et 900 en 2013), 1500 éco-verres ont été rachetés en 2013 et payés par les pénalités.

Ces pertes sont souvent dues à des oublis ou des festivaliers qui gardent les gobelets en souvenir, puisqu'il est inscrit « Mont-Blanc ».

Organisateurs	Qté empruntée	Qté utilisée
Anthogyr	360	119
ArtChoum	360	265
CC PMB	50	44
	360	246
Club Alpin Français	360	92
Comité des fêtes	360	186
Compagnie Improject	720	563
Ecole Balmat	360	118
Farini	720	426
Filippin Victor	360	139
Grimpée des ruisseaux	720	241
Festival Grolleandski	420	394
J'attends Veille	360	209
	420	208
Mairie de Chamonix	720	119
Mairie de Domancy	100	89
OT de Passy	720	610
	360	354
	360	206
	360	356
OT de St Gervais	1000	582
	720	284
OT des Houches	360	360
Tandems	1800	608
Team Mont-Blanc	720	317
Téléthon Cordon	630	235
<b>Total</b>	<b>13 780</b>	<b>7 370</b>

## Conditionnement

Pour transporter les gobelets, le SITOM avait acheté 5 caisses pouvant contenir 360 gobelets chacune. A l'usage, ces caisses se sont avérées trop volumineuses, lourdes et la quantité de gobelets était souvent trop importante par rapport aux souhaits des organisateurs. L'achat de nouvelles caisses plus petites fut nécessaire.

Fin 2013, 10 caisses ont ainsi été achetées, pouvant contenir 210 gobelets chacune.

## Lavage

Depuis le lancement de l'opération, la plus grande problématique est le lavage.

Problèmes rencontrés en 2013 :

- Qualité des prestations avec Action Net 74, 1500 gobelets ont du être relavés pour des raisons d'hygiène.
- Vérification de la propreté de chaque gobelet par les animateurs.
- Les temps de lavage entre le dépôt et le retour, de plus en plus long.
- Retour des caisses non lavées

Pour continuer à répondre aux demandes des organisateurs et aux règles d'hygiène, le SITOM déposera ses gobelets à l'IME le Clos Fleuri à Passy en 2014.

Ce partenariat se fera par le biais d'une convention, qui intégrera des clauses concernant les règles d'hygiène et les délais pour la restitution.

## Avantages :

- Les verres seront lavés et séchés dans une cuisine pédagogique
- Délais d'une semaine maximum pour le lavage
- Possibilité de modifier le planning
- Cout de lavage de 30 Euros par caisse (210 gobelets)

## Inconvénient :

- L'IME ferme ses portes en août et les deuxièmes semaines des vacances scolaires
- Il sera nécessaire d'alterner pendant les vacances scolaires entre le Lac Léno et Action Net 74



## 6. Répartition des tonnages évités en 2013.

	CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (en tonnes)	CC Pays Mont-Blanc (en tonnes)	CC Val d'Arly (en tonnes)	Total SITOM (en tonnes)
Les DEEE (PAM)	47	152	8	207
Les textiles	23	111	3	137
Le compostage individuel	29	102	7	138
Le compostage collectif	0,1	11,2	-	11,3
Les verres réutilisables « éco-verres »	0,04	0,02	-	0,06
L'éco-exemplarité	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire
<b>TOTAL</b>	<b>99,1</b>	<b>376,2</b>	<b>18,0</b>	<b>493,4</b>

Grace aux différentes actions menées pour la réduction des déchets, ce sont environ 500 tonnes d'ordures ménagères évitées en 2013. Outre les intérêts environnementaux, ce sont plus de 200 000 Euros d'économie pour les Communautés de Communes au niveau de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

# ASPECTS TECHNIQUES – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

## 1. Le verre

### 1.1 La collecte

Les communes du territoire du SITOM se sont équipées de conteneurs pour trier le verre depuis les années 80. Ces conteneurs arborant une signalétique de couleur verte sont de différents modèles (semi-enterrés, bacs roulants, colonnes aériennes, tonneaux). Ils sont destinés aux pots, bocaux et bouteilles en verre débarrassés de leurs bouchons et couvercles. Le volume de stockage disponible est d'environ 12 l / habitant DGF / semaine en moyenne sur le territoire.

Le SITOM détient la compétence de la collecte du verre. Il a signé un contrat avec un prestataire privé, la société Trigénium d'Annecy, pour la collecte et le transport du verre jusqu'à l'aire de stockage temporaire (= point de regroupement) basée à Passy. Le verrier OI Manufacturing achemine ensuite, par semi-remorques, le stock de verre aux verreries située à La Begude en Ardèche ou à Beziers.

Les fréquences de collecte sont adaptées en fonction des saisons et de la fréquentation touristique. Le prestataire est chargé de surveiller le taux de remplissage des conteneurs et de les vider avant qu'ils ne débordent, il doit anticiper.



Les différents types de P.A.V sur le territoire du SITOM



## 1.2 Le traitement

Une fois collecté, le verre va rejoindre les verreries pour être recyclé.

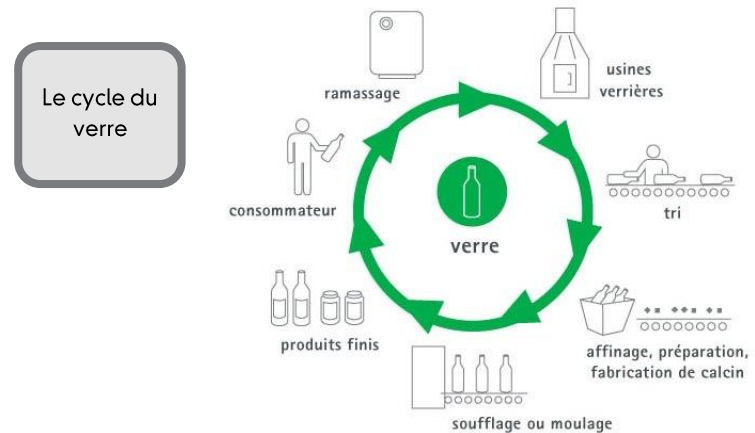
Son recyclage nécessite un tri rigoureux, en effet, certains éléments indésirables peuvent compromettre la qualité du verre recyclé :

- 1) Les infusibles (porcelaine, faïence, béton, cailloux ...), génèrent des « infondus » ou des grains qui provoquent un défaut d'aspect et fragilisent le verre recyclé.
- 2) Les métaux (capsules, couvercles ...) peuvent avoir des conséquences néfastes sur le four verrier. Ils peuvent occasionner des colorations indésirables ou des inclusions entraînant la non commercialisation des nouveaux contenants.

Avant d'atteindre le four, le verre va donc subir différentes manipulations pour être débarrassé de ses impuretés :

- 1) Une table de tri permet tout d'abord d'ôter les déchets volumineux.
- 2) Le verre est ensuite criblé puis broyé.
- 3) Il passe ensuite sous un aimant et à travers un courant de Foucault pour être débarrassé des métaux (ferreux et non ferreux) qu'il contient.
- 4) Une hotte d'aspiration évacue les polluants légers (papiers, plastiques ...)
- 5) Les infusibles sont extraits par tri optique.
- 6) Un dernier contrôle de la qualité est effectué avant la fabrication du calcin (=poudre de verre).
- 7) Ce calcin peut désormais être fondu pour fabriquer de nouvelles bouteilles.

Le verre est recyclable à 100 % et à l'infini, sans que ses qualités ne soient altérées.

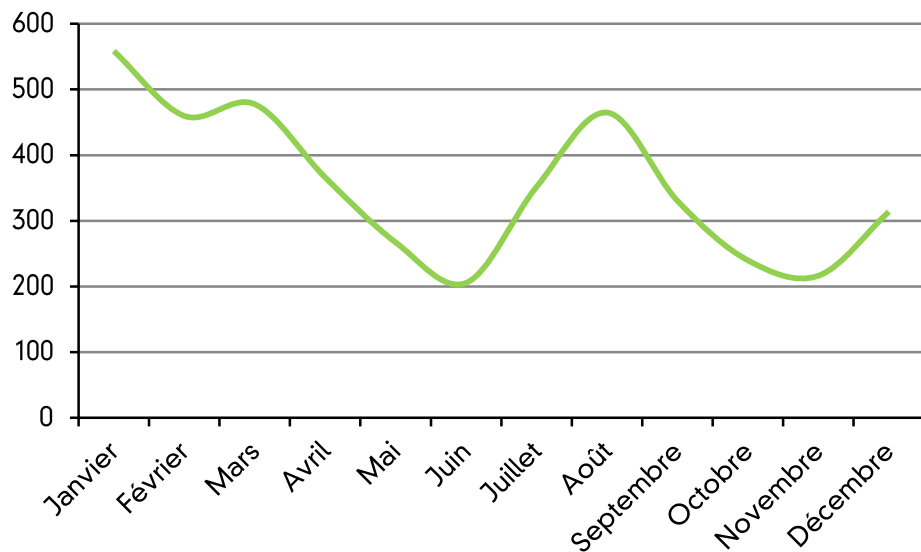


### Les bénéfices du recyclage du verre sont multiples :

- Réduction de la quantité d'ordures ménagères : le recyclage permet de donner une seconde vie au verre, et évite ainsi qu'il soit stocké dans les décharges ou brûlé dans les incinérateurs. De plus, réduire la quantité d'ordures ménagères permet de réduire le coût de leur traitement.
- Economie d'énergie : chaque tonne de verre traité et broyé (calcin) permet une économie totale d'énergie de 100 kg de fuel par rapport à la fonte des matières premières entrant dans la composition du verre. Une tonne de verre recyclé permet d'économiser 1,46 Méga watt par heure d'énergie.
- Economie de matière première : évite le prélèvement dans la nature des matières premières entrant dans sa composition. Une tonne de verre recyclé permet d'économiser 0,66 tonne de sable et 0,10 tonne de calcaire.
- Economie d'eau : une tonne de verre recyclé permet d'économiser 1,17 m<sup>3</sup> d'eau.
- Limiter l'impact sur l'effet de serre : L'utilisation de calcin dans le four (en remplacement des matières premières habituelles : silice, soude et chaux) permet également de diminuer les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

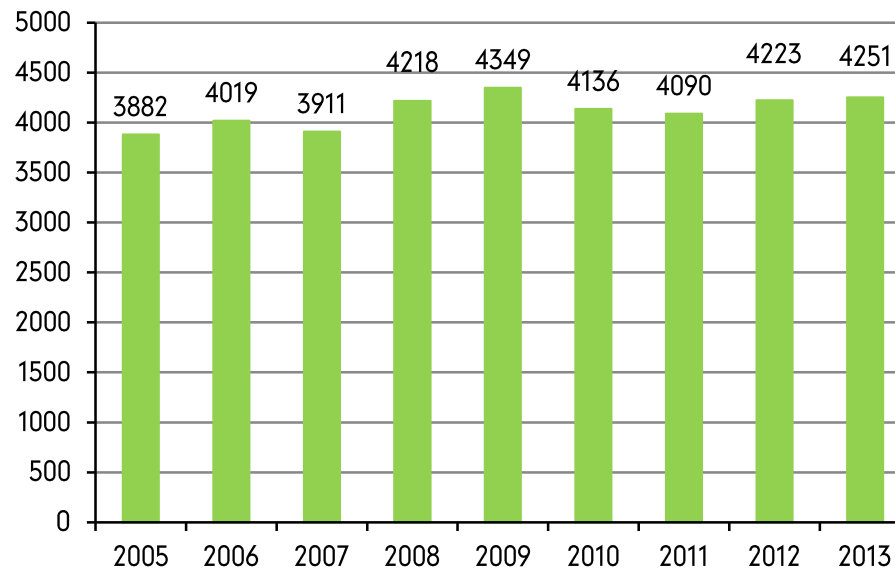
### 1.3 Les résultats

#### Tonnages de verre collectés en 2013



La courbe des tonnages de verre de 2013, suit le même profil que celle des années précédentes. On remarque une nette augmentation des tonnages en périodes touristiques été et hiver. Le verre est donc bien trié par les vacanciers et les professionnels du tourisme.

#### Evolution des tonnages de verre 2005 - 2013



En 2013, le tonnage de verre représente 12,9% des déchets ménagers collectés, ce taux varie de 12,1% à 14,6% en fonction des collectivités. Les analyses réalisées en 2012 démontrent que 1 300 tonnes de verre sont encore jetées avec les ordures ménagères. Il existe donc une marge d'amélioration importante.



## 2. Les recyclables

### 2.1 La mise en place

La mise en place de la collecte sélective des recyclables sur le territoire du SITOM a débuté en 2001. Le SITOM, ne détenant pas la compétence collecte, n'est pas intervenu dans le choix des conteneurs. Ce dernier a été laissé libre à chaque commune.

C'est pourquoi, il existe une grande disparité de types de conteneurs sur tout le territoire du SITOM : bacs roulants (en plein air, dans des mazots ou des abris), colonnes aériennes en bois, colonnes aériennes en plastique de marques différentes, conteneurs semi-enterrés type Moloks, conteneurs semi-enterrés type Villiger ...

Les différents types de P.A.V sur le territoire du SITOM



Ces conteneurs dotés d'une signalétique de couleur jaune sont destinés à recevoir en vrac :

- le papier (journaux, magazines, cahiers, enveloppes...),
- les petits cartons et cartonnets (paquets de biscuits, lessive...),
- les bouteilles et flacons en plastique (et seulement ces deux types d'emballages pour le plastique),
- les emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve, bombes aérosols, barquettes en aluminium...),
- les briques alimentaires (lait, jus de fruits, soupe...).

La majorité des communes du SITOM a dû surdimensionner ses équipements ou augmenter sa fréquence de collecte pour faire face à l'apport touristique.

Le volume de stockage installé est d'environ de 21 litres / habitant DGF.



## 2.2 La collecte, le transfert et le traitement

Les communes assurent la collecte des recyclables et leur vidage au quai de transfert du SITOM à Passy (sur le site de l'usine d'incinération).

Ainsi, au quai de transfert, les recyclables sont compactés pour réduire le volume à transporter jusqu'au centre de tri de Gilly-sur-Isère (à proximité d'Albertville, à environ 50 kms de Passy).

Le volume des recyclables est divisé par 7, il permet de réduire très nettement le nombre de camions destinés à leur acheminement.

Le SITOM a signé le contrat de transport et de tri des recyclables avec la société SITA MOS, le 1<sup>er</sup> mars 2010. Au centre de tri, les recyclables sont séparés par matière, mis en balles et rejoignent ensuite les sites de recyclage.

Trémie de compactage et caissons de transfert de Passy



Centre de tri de Gilly-sur-Isère



### Lexique des abréviations :

#### **PET C :**

Poly-Ethylène Téréphtalate Clair (ex : bouteilles plastiques d'eau plate ou de soda)

#### **PET F :**

Poly-Ethylène Téréphtalate Foncé (ex : bouteilles plastiques d'eau gazeuse)

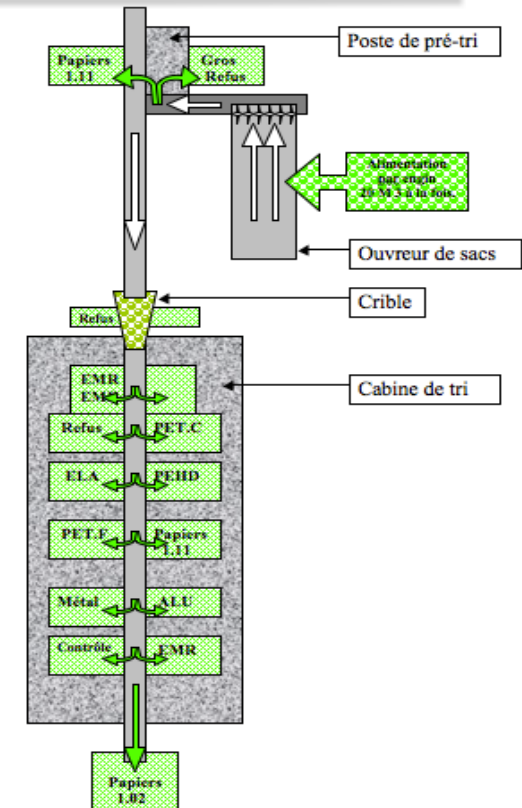
#### **ELA :**

Emballage pour Liquides Alimentaires (= briques Alimentaires)

#### **PEHD :**

Poly-Ethylène Haute Densité (= bouteilles opaques) (ex : bouteilles plastiques de produits ménagers ou de lait)

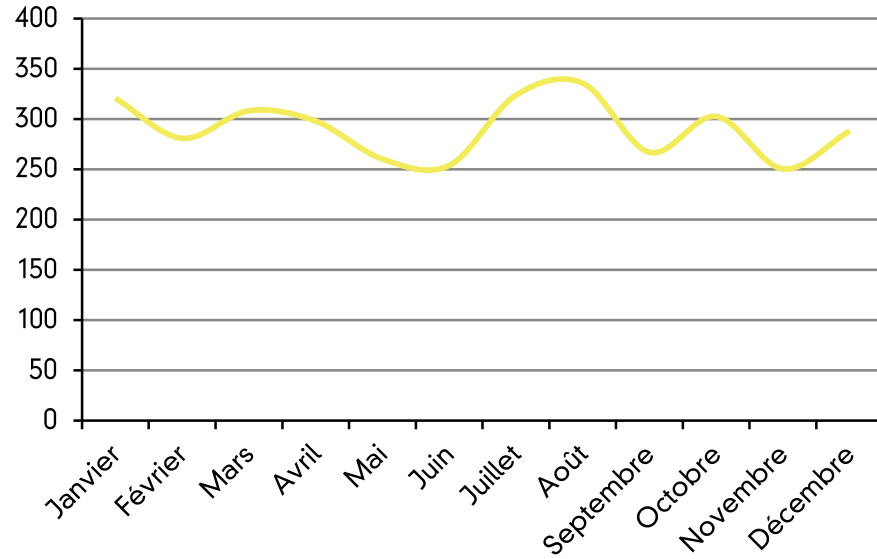
### Processus de tri du Centre de Gilly sur Isère.





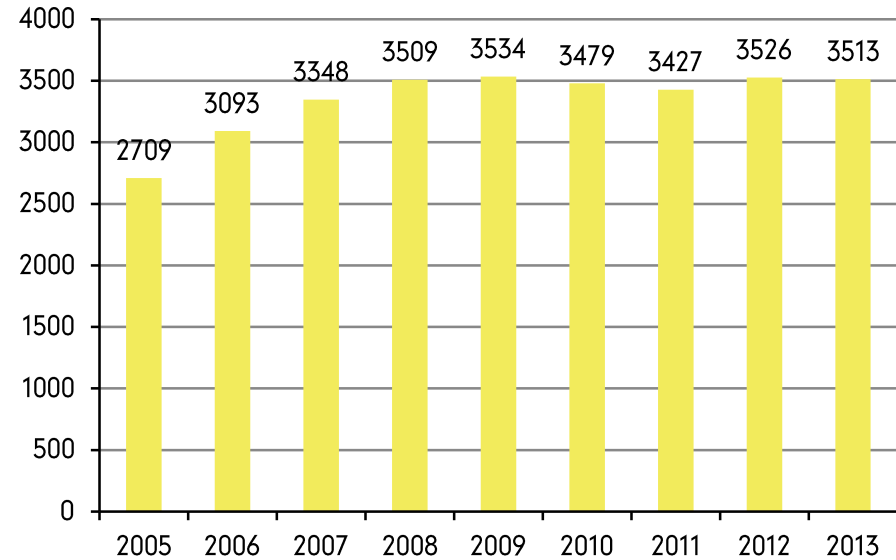
## 2.3 Les résultats

### Tonnages des recyclables collectés en 2013



La courbe des tonnages de recyclables de 2013, suit le même profil que celle des années précédentes. On remarque de légères augmentations de tonnages en périodes touristiques hiver et été. Ceci indique que les vacanciers et les professionnels du tourisme participent peu au tri des recyclables pendant ces périodes.

### Evolution des tonnages de recyclables 2005 - 2013



En 2013, le tonnage de recyclables représente 10,6% des déchets ménagers collectés, ce taux varie de 8,6% à 11,8% en fonction des collectivités. Les analyses réalisées en 2012 démontrent qu'environ 3 000 tonnes de recyclables (1 700 tonnes de papier, 470 tonnes de bouteilles plastiques, 700 tonnes d'emballages métalliques et 200 tonnes de briques alimentaires) sont encore jetées avec les ordures ménagères. Il existe donc une marge d'amélioration importante.


## 2.4 Le taux de refus

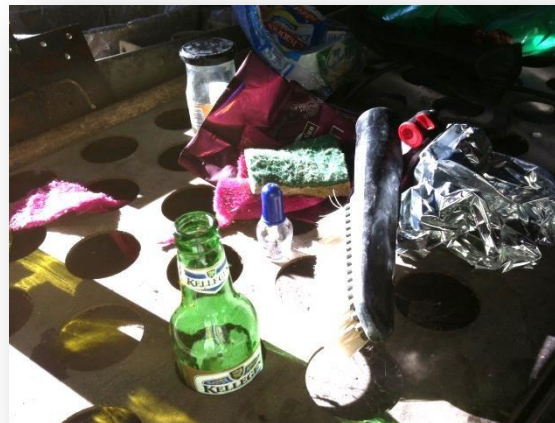
Il indique le pourcentage d'indésirables déposés par les usagers dans les conteneurs destinés aux Recyclables. Ces indésirables ont donc été collectés avec les Recyclables, compactés, acheminés jusqu'au centre de tri, triés et ramenés sur le site de Passy pour y être incinérés. Le surcoût lié à ce parcours inutile est évalué à 56 € TTC / tonne.

En 2013, les erreurs de tri représentent 403 T, soit un surcoût total de 22 564 €.

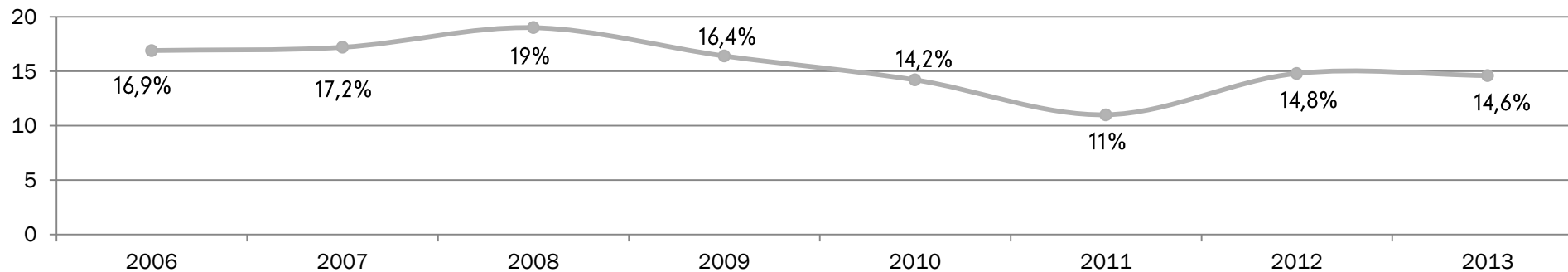
On constate que sur 2013, le taux de refus est stable par rapport à 2012.

Les refus les plus fréquents sont les bouteilles en verre, les bouteilles en plastiques avec des restes de liquide, textiles, les sacs d'ordures ménagères et les plastiques non recyclables (barquettes, films, pots, ....)

On peut aussi supposer que les erreurs de tri sont causées par ce logo , qui ne signifie pas que l'emballage est recyclable, il atteste uniquement de la contribution à Eco-Emballages.



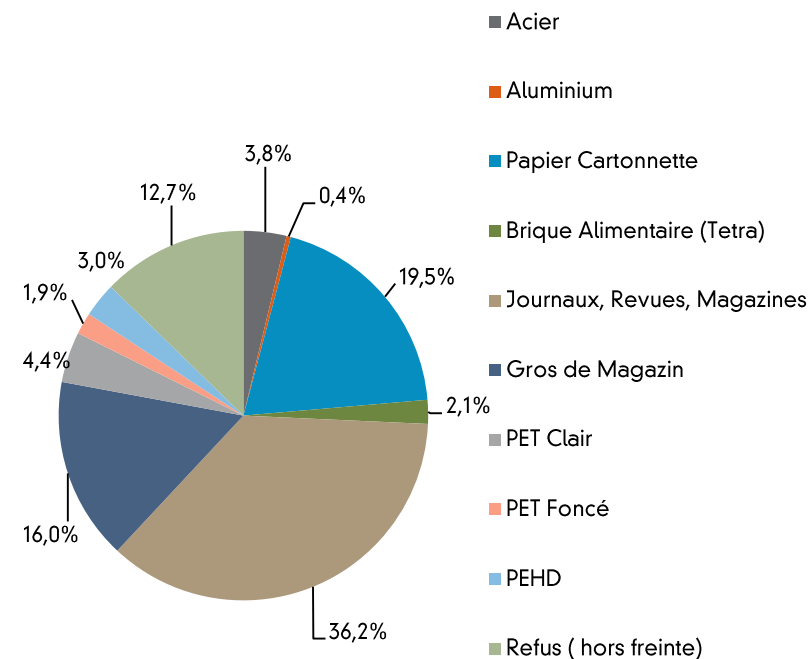
### Evolution du taux de refus depuis 2006



## 2.5 Les tonnages recyclés en 2013 par matière

Matière	Quantités en 2013 (en T)	Quantités en 2012 (en T)	Lieux de Recyclage (département ou pays)	Produits recyclés
Journaux Magazines Revues	1146,6	1 275,0	Holen (Espagne) Collecta (Allemagne)	Papier, journaux, magazines
Cartonnettes	617	545,2	SAICA ( Saragosse, Espagne) EMIN LEYDIER (Laveyron)	Cartons, papier kraft, sacs en papier, ...
Gros de magasin (papier de qualité inférieure, ex : cahiers, enveloppes...)	505,2	554,3	SAICA (Espagne) MAYR (Allemagne)	Papier toilette, essuie-tout, ...
Briques alimentaires	66	55,3	Novatissue (88)	Papier cadeau, papier kraft, papier de soie, ...
Aluminium	12	10,3	CORNEC (77 et 60)	Pièces automobiles, mobilier, ...
Acier	118,3	105,2	Dupuy (94) SIRMET (Espagne)	Outils, chariots de supermarché, casseroles, ...
Plastique PET Clair	140,5	128,6	DENTIS (Turin, Italie)	Polaire, rembourrage de couettes, oreillers, vestes, peluches, ...
Plastique PET Foncé	59,9	52,2	DENTIS (Turin, Italie)	Tapis, moquettes de voitures, textiles, ...
Plastique PEHD	95,4	84,9	FOREVER PLAST (Milan, Italie) VIELPLA (Barcelone, Espagne) SOREPLA (Neufchâteau) Comptoir Plastique de l'Ain (Pont d'Ain)	Tubes, tuyaux, arrosoirs, conteneurs, bancs publics, ...

## Répartition des tonnages Recyclables en 2013



### 3. Les ordures ménagères résiduelles

#### 3.1 La collecte

Les ordures ménagères sont à déposer dans les conteneurs à signalétique grise. Chaque commune du SITOM possède son propre système. Le dispositif majoritaire reste le point de regroupement, cependant, quelques communes ont gardé une petite partie de collecte en porte à porte pour les hyper-centres. Les ordures ménagères sont collectées soit par des prestataires, soit par les services intercommunaux et sont transportées jusqu'à l'usine d'incinération de Passy (UIOM).

Depuis le 28 mars 2012, le SITOM a confié pour 15 ans, l'exploitation de l'UIOM à la SET Mont-Blanc dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

La compétence du SITOM débute à l'entrée du site de l'incinérateur où les camions sont pesés sur le pont bascule. Ces derniers déversent ensuite leur contenu dans la fosse à déchet, dont le volume total est de 4 000 m<sup>3</sup>.

#### 3.2 Le traitement

Des boues de station d'épuration sont incinérées conjointement avec les ordures ménagères. L'incinération des ordures ménagères à plus de 850°C produit de l'énergie. Celle-ci est utilisée pour chauffer un circuit fermé d'eau. L'eau va ainsi être transformée en vapeur surchauffée à 350 °C et 40 bars.

Cette vapeur est utilisée pour faire tourner une turbine qui produit de l'électricité grâce à un alternateur. L'usine fonctionne en autonomie au niveau électrique. Elle revend une partie de l'électricité produite au réseau EDF.

En 2013, la production électrique a atteint 22 228 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle en éclairage de 30 000 habitants. Ceci a été permis grâce à l'optimisation du rendement du turbo-alternateur.



Les différents types de P.A.V sur le territoire du SITOM



La fumée produite par l'incinération des ordures ménagères est traitée en 4 phases :

- Injection d'urée liquide pour le traitement des Oxydes d'Azote
- Atomisation de lait de chaux et injection de chaux sèche pour capter les polluants gazeux acides.
- Injection de coke de lignite activé pour le piégeage des dioxines, furanes, et métaux lourds.
- Dépoussiérage sur filtres à manches pour l'abattement des teneurs en polluants particulaires.

Début 2013, le procédé de traitement des Oxydes d'Azote a été amélioré pour réduire les émissions de 180mg/Nm<sup>3</sup> à moins de 80mg/Nm<sup>3</sup>. L'UIOM de Passy est ainsi la seule usine de la région Rhône Alpes, à émettre si peu d'Oxydes d'Azote.

Le tonnage nominal annuel incinéré par le centre de valorisation thermique de Passy est de 56 250 tonnes de déchets ménagers (ordures ménagères) et assimilés (déchets industriels banals) et boues de station d'épuration co-incinérées en mélange pour 7 500 h de fonctionnement.

Les sous-produits d'incinération sont :

- Les mâchefers, dont la maturation est réalisée sur le site, valorisés en technique routière si leurs caractéristiques physico-chimiques sont conformes aux exigences réglementaires (circulaire ministérielle du 9 mai 1994 et 18 novembre 2011).
- Les ferrailles, valorisées en fonderie pour fabriquer des aciers de deuxième fonte.
- Les REFIO (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) sont ensachés en big-bags pour être stockés en centre de stockage pour déchets dangereux.
- Depuis décembre 2013, les métaux non ferreux (Alu, cuivre, etc...) sont extraits des mâchefers par courant de Foucault pour être recyclés.

Globalement, en 2013, la production moyenne de :

- Mâchefers est de 210 kg / tonne incinérée
- REFIO est de 38 kg / tonne incinérée
- Ferrailles est de 20 kg / tonne incinérée
- 400 kwh d'électricité produite / tonne incinérée
- Métaux non ferreux (Alu, cuivre, etc...) est d'environ 2kg/tonne incinérée



Mâchefers



Ferrailles



Big-Bags de  
REFIO



Métaux non  
ferreux

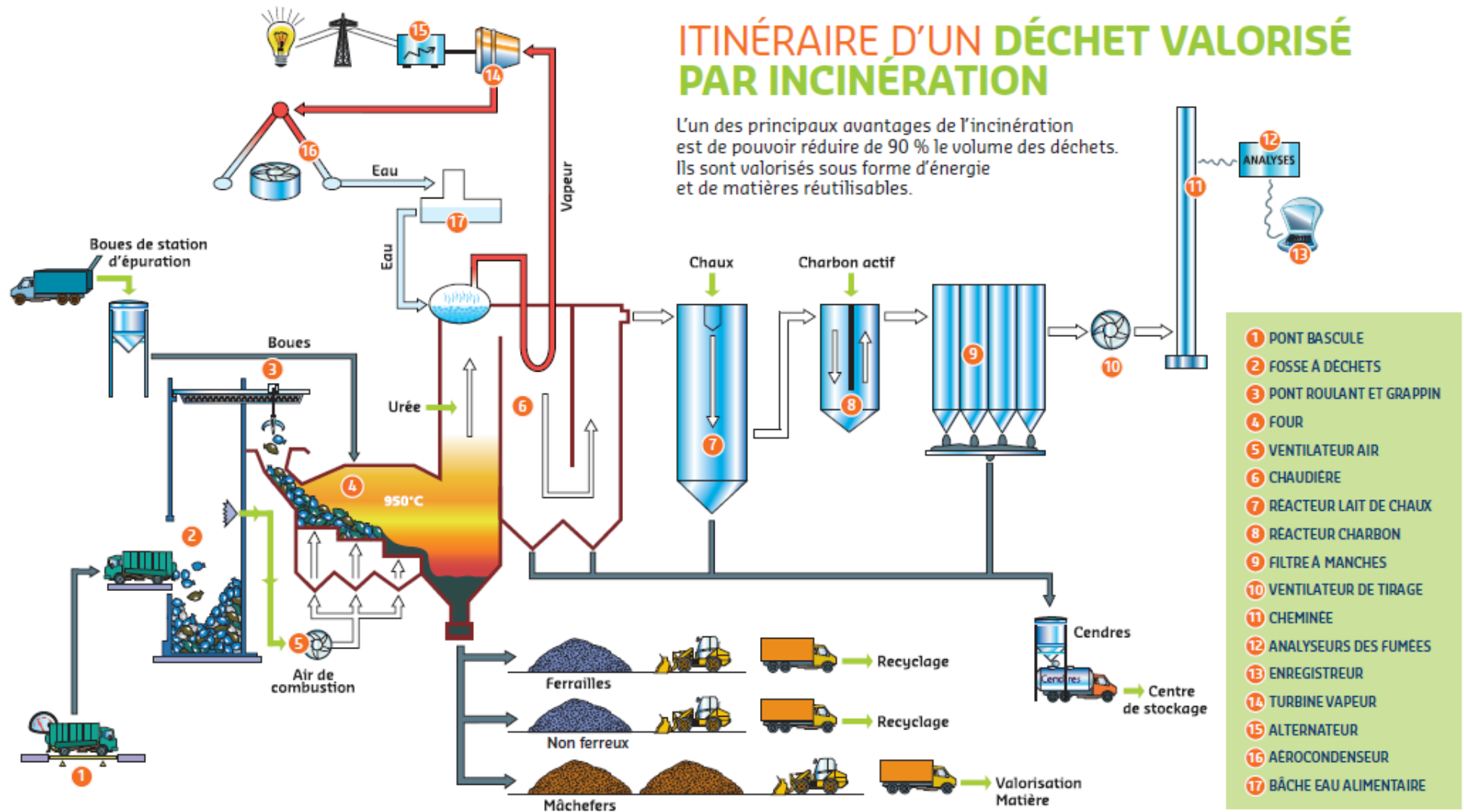


VALORISATION

TRAITEMENT DES FUMÉES

## ITINÉRAIRE D'UN DÉCHET VALORISÉ PAR INCINÉRATION

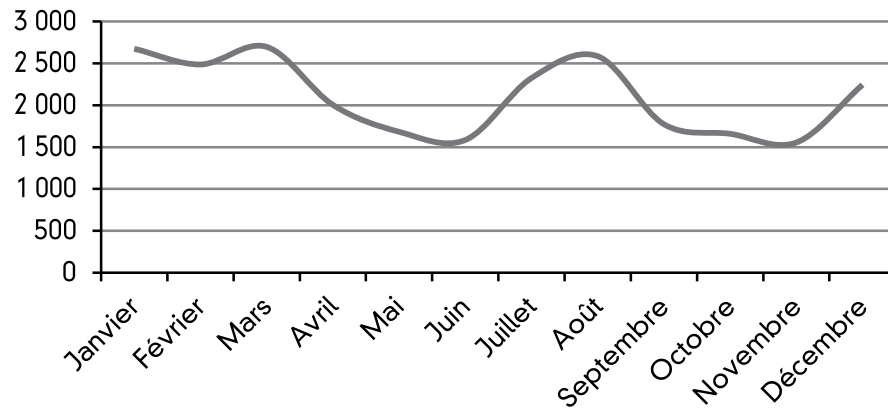
L'un des principaux avantages de l'incinération est de pouvoir réduire de 90 % le volume des déchets. Ils sont valorisés sous forme d'énergie et de matières réutilisables.



### 3.3 Les résultats

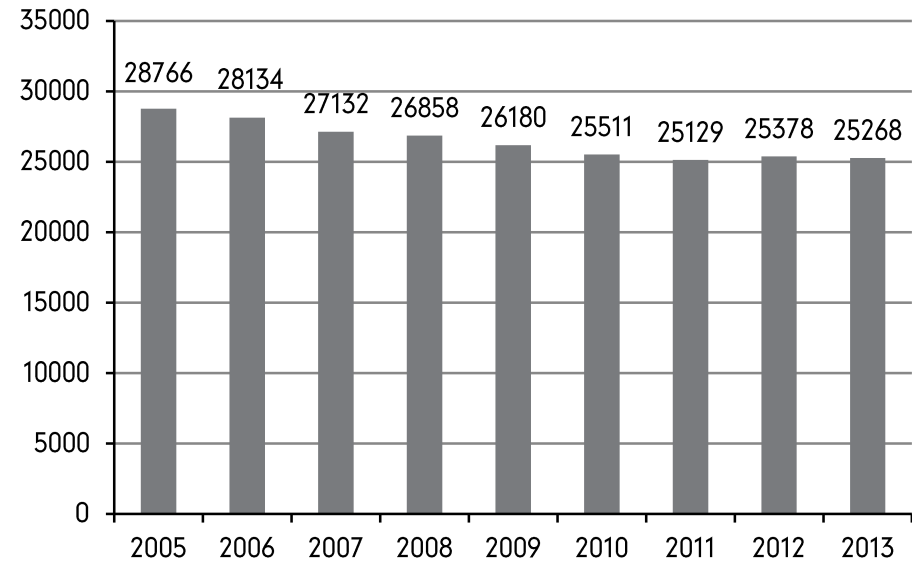
Le gisement des ordures ménagères provenant du SITOM

#### Tonnages des Ordures Ménagères collectées en 2013



Les tonnages d'ordures ménagères augmentent de plus de 1 000 tonnes par mois pendant les périodes touristiques. Cela représente un tonnage d'environ 5 000 tonnes sur l'année lié à l'activité touristique (20% du tonnage global).

#### Evolution des tonnages d'Ordures Ménagères



Entre 2004 et 2011, le tonnage a diminué de 14,5% en particulier grâce à la mise en place des collectes sélectives du verre, des recyclables et plus récemment des D3E et des textiles. Le compostage individuel y contribue également. Entre 2012 et 2013 le tonnage s'est stabilisé, compte tenu d'une fréquentation touristique élevée pendant l'hiver. Les analyses réalisées en 2012 démontrent que les ordures ménagères incinérées contiennent 1 900 tonnes de cartons et 7 500 tonnes de déchets alimentaires.

### 3.4 Les autres déchets incinérés

D'autres apports sont incinérés à l'usine d'incinération de Passy.

Pour l'année 2013, ils se répartissent ainsi :

Catégories	Tonnages 2013	Tonnages 2012	Tonnages 2011
Déchets Industriels Banals (D.I.B)	8 766	7 283	6 267
Boues et graisses de stations d'épuration	5 104	4 958	5 919
Incinérables de déchetteries (SITOM)	3 142	3 050	2 620
Déchets du STOC de Thonon (inter-dépannage)	1 940	2 286	4 291
SMITOM de Tarentaise	5 123	2 231	3 722
Déchets du SIVOM de Cluses (inter-dépannage)	955	2 219	2 051
Déchets du SILA (inter-dépannage)	27	1 588	937
Déchets de la Communauté de Communes du Léman et SIVOM du Haut Chablais	1 284	1 289	1 245
Déchets du SIDEFAGE (inter-dépannage)	2 785	1 189	2 106
Refus de tri (SITOM)	396	428	167
Déchets de VALORLY (dépannage de l'usine de Lyon)	892	152	-
<b>Total</b>	<b>30 414</b>	<b>26 673</b>	<b>29 325</b>

Au total en 2013, **55 682 tonnes** de déchets ont été incinérés à l'usine de Passy (99% de la capacité nominale, 7% de plus par rapport à 2012).



### 3.5 Les performances environnementales de l'usine d'incinération de Passy en 2013

En tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), l'usine de valorisation énergétique par incinération de Passy est soumise à une étroite surveillance quant à ses impacts environnementaux.

#### Analyses sur les fumées :

L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine d'incinération impose des limites au niveau des polluants rejetés dans les fumées. Des analyses doivent être réalisées en continu et d'autres sont effectuées 2 fois par an par un laboratoire extérieur agréé. Les résultats sont consultables sur le site internet de l'exploitant : [www.novergie.fr](http://www.novergie.fr)

NOI	NOI	NOI	NOI	NOI	NOI	NOI
NOI	Acide Chlorhydrique	L'incinération des déchets libère des gaz acides qui sont captés par le système de traitement de fumées de l'usine. Plus de 95 % de l'HCl est capté par le traitement semi-humide (aspiration de lait de chaux). La mesure continue de l'acide chlorhydrique permet de contrôler l'efficacité du traitement.	10 mg/m <sup>3</sup>	nov. 2013	100	100
NOI	Monoxyde de Carbone	Un rejet significatif du monoxyde de carbone est la conséquence d'une combustion incomplète. Son émission n'est pas nocive pour l'environnement mais elle est le signe d'un traitement incorrect des déchets. La mesure continue de CO permet de mesurer l'efficacité de l'incinération.	50 mg/m <sup>3</sup>	nov. 2013	100	100
NOI	Poussières	Toute combustion libère des particules et des cendres, qui sont piégés dans des filtres à manches de l'usine. Plus de 90 % des poussières sont captés par le traitement semi-humide avec filtres à manches. La mesure continue des poussières permet de contrôler l'efficacité de la filtration de l'air.	10 mg/m <sup>3</sup>	oct. 2013	100	100
NOI	Dioxyde de Soufre	L'incinération des déchets libère du dioxyde de Soufre qui est capté par le système de traitement de fumées de l'usine. Plus de 95 % de SO <sub>2</sub> est capté par le traitement semi-humide. La mesure continue du dioxyde de Soufre permet de contrôler l'efficacité du traitement semi-humide.	50 mg/m <sup>3</sup>	nov. 2013	100	100
NOI	Dioxyde d'Azote	Toute combustion génère des oxydes d'azote. La mesure continue des NOx permet de contrôler l'efficacité de l'incinération.	200 mg/m <sup>3</sup>	nov. 2013	100	100

En 2013, un système de mesure en semi-continu des dioxines-furannes a été mis en place (la nouvelle réglementation le rendra obligatoire pour toutes les usines d'incinération en juillet 2014). La concentration moyenne de ce polluant est mesurée sur des périodes de 4 semaines. Les cartouches scellées sont mises en place et analysées par un laboratoire extérieur agréé et indépendant.

**PASSY** | D'importants travaux de modernisation ont eu lieu ces derniers mois

## L'usine de valorisation des déchets s'offre de nouvelles technologies

Le Dauphiné Libéré 18/10/2013

La SET Mont-Blanc (filiale de Sita/Suez Environnement qui gère l'unité de valorisation énergétique des déchets de Passy) a, ces derniers mois, réalisé de nombreux travaux de modernisation sur le site passeraud.

Réduction des rejets atmosphériques, groupe électrogène de secours, aérocondenseurs, valorisation des métaux non-ferreux... Autant de dispositifs pour améliorer le rendement énergétique et les performances environnementales de la structure.

Le Sitom (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères) a en effet souhaité aller au-delà de la réglementation en vigueur en dotant l'usine d'une nouvelle technologie qui réduit de moitié les émissions d'oxyde d'azote (80 mg/Nm<sup>3</sup> alors que la réglementation impose un seul à 200 mg/Nm<sup>3</sup>).

Installée en octobre 2012, cette technologie de pointe unique en France, a nécessité plusieurs mois de réglages et fait apparaître un panache plus marqué en raison d'un traitement supplémentaire des fumées.

Les riverains l'ont notamment remarqué au cours de l'été, puisqu'il est accentué par l'effet du soleil. Les équipes travaillent ainsi pour réduire l'impact visuel de ce panache, les résultats devant être visibles dans les prochains semaines.

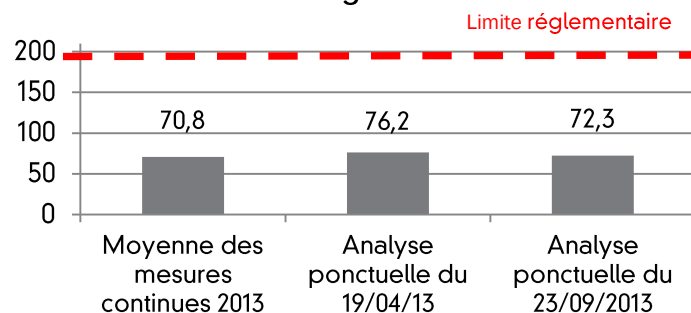
Néanmoins, le Sitom et la SET Mont-Blanc, « conscients des inquiétudes que peut générer ce panache », souhaitent rassurer les populations et confirmer les bonnes performances du site en matière de rejets atmosphériques : « Le panache n'a aucun impact sur l'environnement comme le montrent les analyses en continu des rejets atmosphériques et les analyses de lait, légumes et lichens réalisées autour de l'usine », assurent les responsables.

L'usine de Passy produit par ailleurs de 5 à 10 % d'électricité supplémentaire avec un rendement du turbo-alternateur amélioré par la modernisation des aérocondenseurs et la mise en place d'un groupe électrogène de secours.

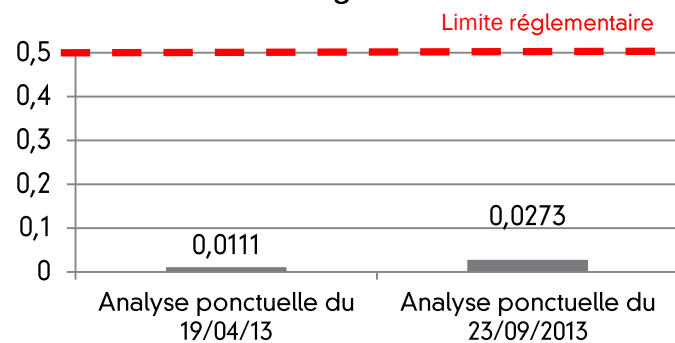
Si le panache s'échappant de l'usine de Passy a été plus marqué ces derniers temps, la SET Mont-Blanc et le Sitom assurent que les rejets atmosphériques ont été abaissés bien en dessous des normes en vigueur. Photo Le D.J.P.

Résultats des analyses sur les fumées 2013 :

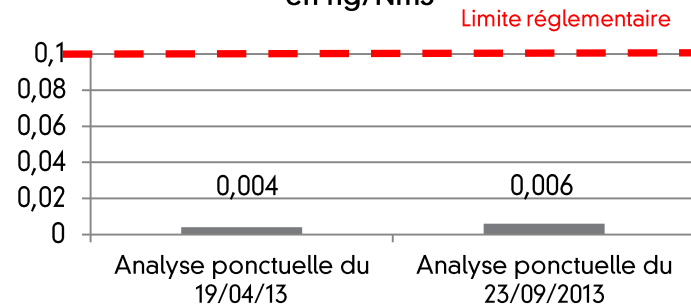
Emissions d'oxydes d'azote (NOx)  
en mg/Nm<sup>3</sup>



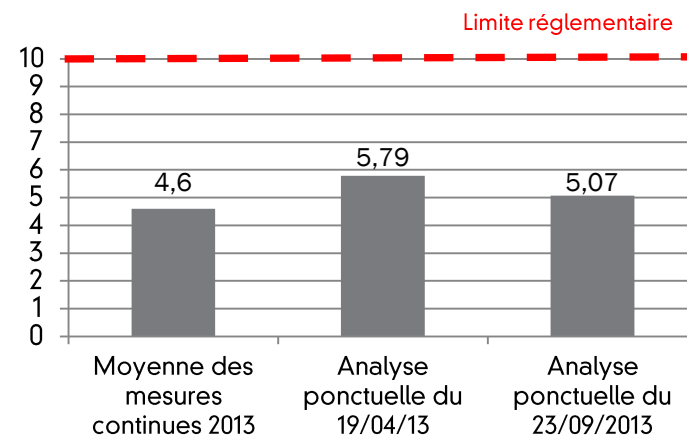
Emissions de métaux lourds  
en mg/Nm<sup>3</sup>



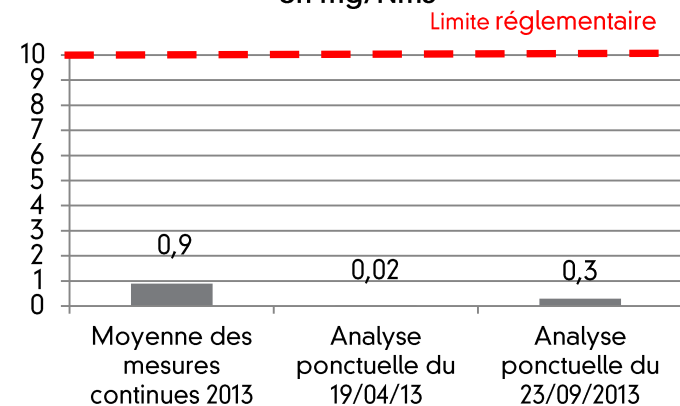
Emissions de Dioxines - Furanes  
en ng/Nm<sup>3</sup>



Emissions d'acide chlorhydrique  
en mg/Nm<sup>3</sup>



Emissions de Poussières  
en mg/Nm<sup>3</sup>



## Surveillance de l'impact sur l'environnement

Conformément à l'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine, l'exploitant doit réaliser annuellement un programme de surveillance par la réalisation de prélèvements à proximité de l'usine et sur un site de référence « témoin » éloigné de l'usine.

Les prélèvements sont réalisés au niveau :

- des sols
- des végétaux (thym et choux)
- du lait
- des lichens
- des retombées atmosphériques

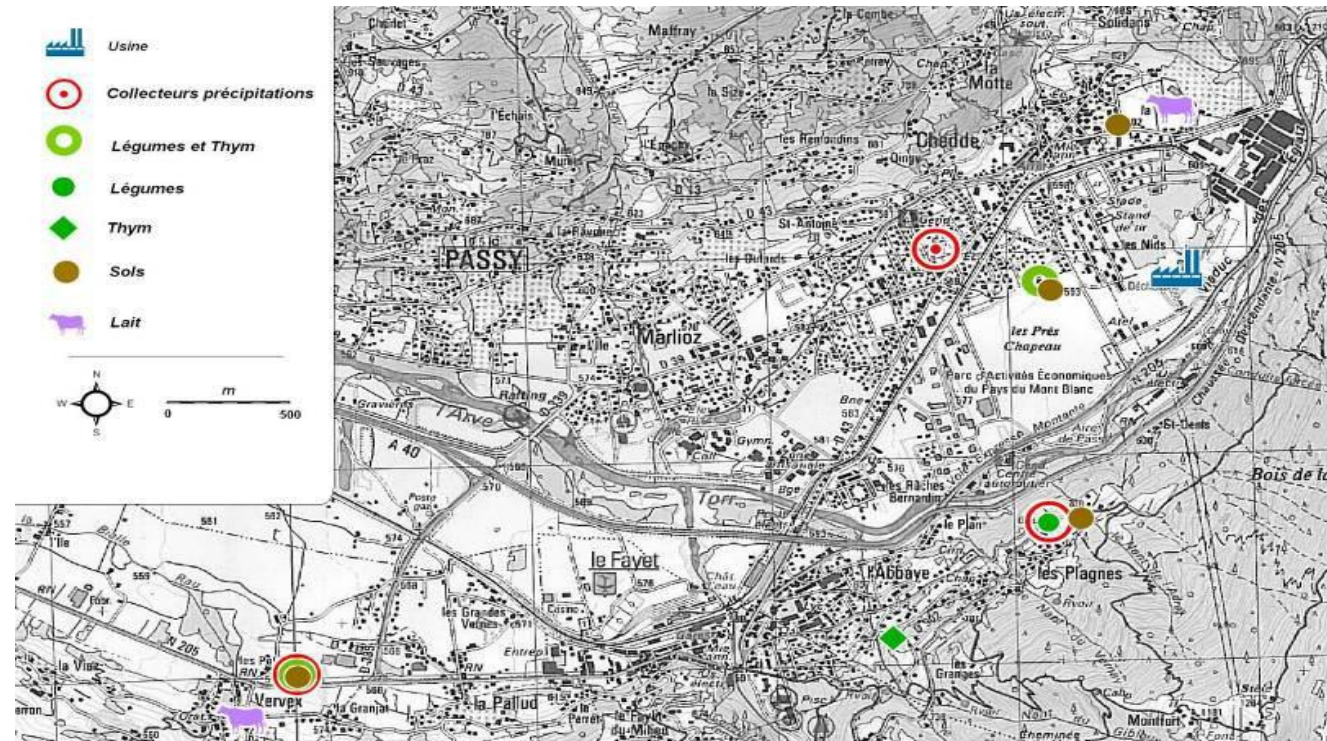
Les concentrations de dioxines-furannes, de PCB-DL et de 13 métaux lourds (As, Cd, Co, Cr, Cu, Hg, Mn, Ni, Pb, Sb, Tl, V, Zn) sont recherchées dans chaque prélèvement.

Les résultats des analyses 2013 ne montrent pas d'impact de l'usine d'incinération sur l'environnement. En particulier, sur l'ensemble des sites de prélèvements :

- les teneurs en dioxines-furannes et PCB DL sont conformes aux teneurs attendues en absence de sources d'émissions dans l'environnement proche
- les seuils réglementaires ne sont pas dépassés pour le chou et le lait
- les dépôts atmosphériques sont comparables à ceux observés en zone rurale. Seul un dépassement récurrent, non alarmant, en Zinc sur le site des Plagnes est constaté (origine routière)

Les résultats détaillés, contrôlés par le représentant de l'état, seront présentés lors de la Commission de Suivi du Site en juin 2014.

Lieux des prélèvements hors lichens



## 4. La déchetterie de Passy

Le SITOM assure la gestion de la déchetterie de Passy pour le compte de la CCPMB et de la CCVCMB.

Depuis la prise de la compétence « collecte » par la CCPMB, la déchetterie de Passy est ouverte aux particuliers, services techniques et professionnels des 10 communes de la CCPMB et de Servoz.

Les déchets des professionnels sont acceptés gratuitement sans limitation de volume sauf pour les gravats limités à 1 m<sup>3</sup> et les pneus, les batteries, les huiles et les déchets industriels spéciaux qui sont acceptés en très faibles quantités et ponctuellement.

En 2013, la déchetterie de Passy a réceptionné 7 271 T contre 7 084 T en 2012 (3% de plus qu'en 2012).

Pour s'assurer de l'origine des professionnels, un contrôle d'accès a été mis en place en février 2011. Les professionnels et services techniques autorisés sont munis d'un badge. A leur arrivée, la quantité de déchets est enregistrée par catégorie.

Tous les déchets réceptionnés rejoignent ensuite leur filière de traitement.

Flux	Tonnage 2013	Tonnage 2012	Tonnages 2011	Filière de valorisation
Recyclables/ Verre	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire	Recyclage
Déchets verts	2 196	2 094	2 018	Compostière
Gravats	1 888	1 902	2 079	CET3-Commune de PASSY
Incinérables	1 072	1 032	961	Incinération
Encombrants	941	842	788	CSDU 2 (décharge)
Bois	528	568	698	Recyclage ou chaufferie
Ferraille	299	292	312	Recyclage en aciérie
Cartons	130	150	156	Recyclage
D3E	128	140	122	Recyclage et incinération
Déchets toxiques et Piles	31	31	21	Traitement spécifique
Pneumatiques	41	26	33	Valorisation matière ou énergétique
Textiles	4	5	3	Valorisation matière
Huiles minérales	6	2	5	Valorisation matière
Huiles végétales	4	0	1	Valorisation matière
Batteries	3	-	-	Valorisation matière
<b>Total</b>	<b>7 271</b>	<b>7 084</b>	<b>7 197</b>	



## 5. La décharge de la Frasse

La décharge d'ordures ménagères de Chedde-Passy, exploitée de 1974 à 1995, a été définitivement fermée en 1995. 320 000 tonnes y ont été entreposées. Des travaux d'aménagement ont été réalisés et les lixiviats (eaux ayant été en contact avec les déchets) font l'objet d'une collecte séparée. Compte tenu de leur charge polluante, ces eaux ne peuvent être rejetées dans le milieu naturel sans traitement préalable. Ces eaux sont collectées séparément des eaux pluviales et sont rejetées dans un réseau d'assainissement pour être traitées à la station d'épuration de Passy.

Des analyses mensuelles sont effectuées sur les lixiviats de la décharge pour vérifier le respect des seuils de concentration des polluants.

En 2005, le SITOM a participé à hauteur de 115 000 euros aux travaux d'amélioration de la STEP de Passy. Un traitement physico-chimique a été rajouté pour traiter notamment la DCO (demande chimique en oxygène).

Début 2013, un affaissement avec des crevasses a été constaté au sommet de la décharge. Il a été vraisemblablement provoqué du fait d'une perte de perméabilité de la couverture de la décharge, laissant infiltrer l'eau de pluie dans le massif de déchets.

La DREAL en charge de la surveillance de ce site classé pour la protection de l'environnement (ICPE) a demandé au SITOM de présenter des propositions pour :

- la remise en état de la décharge pour éviter l'infiltration des eaux pluviales
- le suivi sur le long terme de la décharge (analyses des eaux de nappes phréatiques et des lixiviats)

Le SITOM a confié cette étude au bureau INGEOS d'Annecy, spécialisé dans la gestion des sites et sols pollués.

Un nouvel arrêté préfectoral sera imposé au SITOM pour la réalisation des travaux et du suivi à long terme.





## 6. Suivi de la qualité de la collecte des recyclables

Dans le cadre du suivi de la qualité de la collecte sélective, le SITOM réalise régulièrement des contrôles des points de collecte.

Le suivi de la qualité c'est un recueil d'informations sur la qualité du tri, permettant ainsi de vérifier si les consignes de tri sont bien comprises, de vérifier l'état des conteneurs, des dépôts sauvages, etc....

La communication peut ainsi être adaptée en fonction des problèmes constatés.

En 2013, le SITOM a réalisé 4 suivis sur les communes suivantes :

- Megève le 27 février 2013
- Sallanches le 5 mars 2013
- Passy le 6 mars 2013
- Chamonix le 11 juillet 2013

## 7. Suivi de Collecte du verre

Les suivis de collecte consistent à vérifier si les usagers ont bien compris les consignes de tri du verre et s'ils les mettent correctement en application.

Les suivis de collecte sont réalisés par un animateur, le jour de la collecte.

Suivi de collecte avec Chamonix proprety : Chamonix Centre-Ville

- 14 Aout 2013
- 30 octobre 2013

Suivi de la collecte avec la société Trigenium : Chamonix et Sallanches.

- 19 aout 2013
- novembre 2013

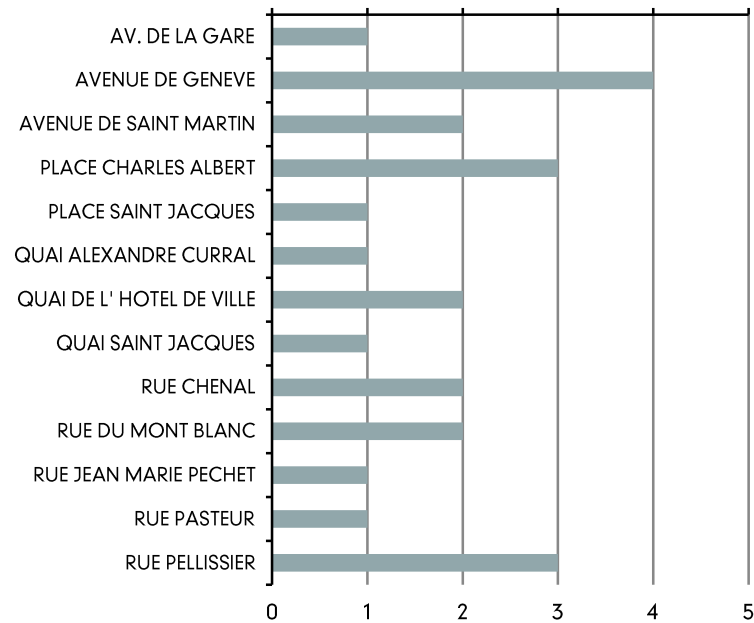


Suite aux suivis de collecte, le SITOM a renforcé sa communication sur le tri auprès des restaurateurs et des professionnels du tourisme. Un accent particulier a été mis sur le tri du verre.

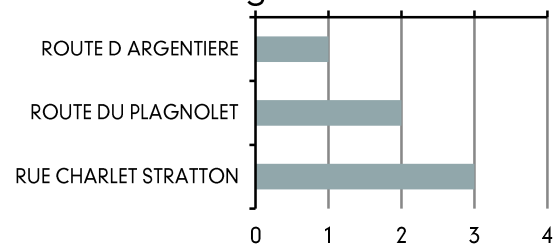
En effet, malgré la pratique répandue de consigner une partie des bouteilles, une quantité importante de verre alimentaire recyclable est encore jetée avec les Ordures ménagères. Par ailleurs, de nombreux restaurateurs jettent la vaisselle (verres, carafes, cendriers, ...) dans les conteneurs Verre alors que la vaisselle n'est pas recyclable.

Nombre de restaurateurs et de professionnels du tourisme vu durant l'automne 2013 :

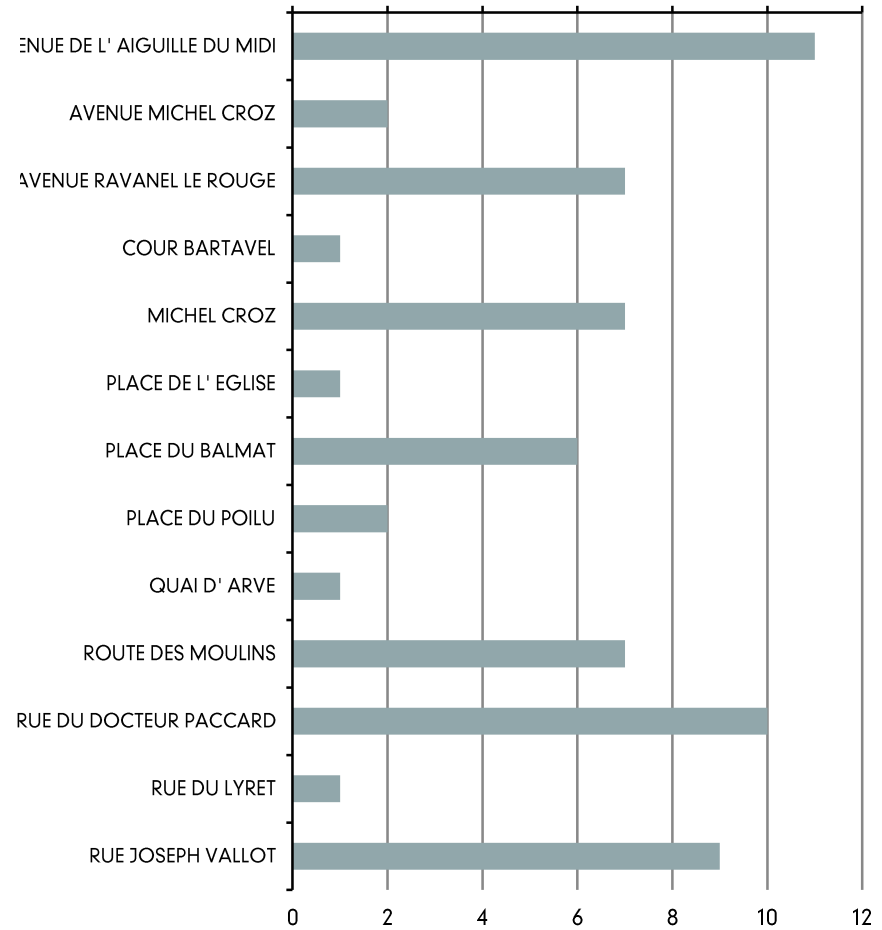
### Sallanches



### Argentière



### Chamonix



# ASPECTS FINANCIERS

## 1. Les déchets compostables

Dépenses directes « Opération compostage domestique » hors frais de personnel SITOM :

Recettes directes « Opération compostage domestique » :

Dépenses directes	Année 2013	Année 2012	Evolution 2013/2012
Achat composteurs et bio-seaux	17 955	6 706	168%
Autre matériel	750	324	132%
Communication – stagiaire – formation	1 275	3 956	-68%
<b>TOTAL</b>	<b>19 979</b>	<b>10 986</b>	<b>82%</b>

Recettes directes	Année 2013	Année 2012	Evolution 2013/2012
Participations des acquéreurs (15 Euros)	4925	5 150	-4%
Subventions CG74, CG73, ADEME et Région	9062	7 300	24%
<b>TOTAL</b>	<b>13 987</b>	<b>12 450</b>	<b>12%</b>

Depuis son démarrage en 2009, « l'opération compostage » individuel a coûté 127 679 €HT, hors frais de personnel SITOM. Compte tenu des subventions et de la participation des acquéreurs, le coût restant à la charge du SITOM s'élève à 25 222 €HT, soit 10 €HT/composteurs en moyenne. Cette dépense est compensée rapidement par les coûts évités de la collecte et traitement des OM.

Une subvention de 4 338€ a, par ailleurs été reçue du CG74 pour l'opération « Eco-exemplarité ».

## 2. Le verre, les recyclables et les DEEE

### Dépenses directes « collecte sélective » :

Dépenses directes	Année 2013	Année 2012	Evolution 2013/2012
Collecte du verre	97 391	95 519	2%
Transport et tri des emballages	516 197	522 510	-1%
Dépenses de communication	65 158	51 961	25%
Dépenses de personnel (animateurs) **	160 599	160 646	0%
Reversements aides D3E	47 877	47 235	1%
Amortissements *	22 251	25 616	-13%
Réparation écollectos	-	5 890	-100%
Autres frais (véhicule, carburant, affranchissement, formation, portables, vêtements, bungalow JPO, ...)	9 024	5 944	52%
<b>TOTAL</b>	<b>918 498</b>	<b>915 321</b>	<b>0%</b>

\* subventions amorties déduites

\*\* remboursement dépenses de personnel déduit

Les dépenses de communication ont été supérieures en 2013 compte tenu de l'organisation des « Journées Portes Ouvertes »

### Recettes directes « collecte sélective » :

Recettes directes	Année 2013	Année 2012	Evolution 2013/2012
Verre (OI Manufacturing)	93 976	90 613	4%
Gros de magasin : Papier Carton (VALAURA)	16 144	22 450	-28%
Journaux - Magazines (VALAURA)	88 079	108 870	-19%
EMR : Cartonnettes (EPR)	55 864	51 010	10%
Flacons plastiques (EPR)	85 980	75 629	14%
Aluminium (CORNEC)	5 422	4 625	17%
Acier CS (SITA)	19 812	18 145	9%
Aides ECO-EMBALLAGES	952 138	1 085 716	-12%
Aides OCAD3E hors déchetterie de Passy	46 842	42 502	10%
Aides Eco-Folio	49 587	65 196	-24%
Subvention Région (CDRA)	-	2 245	-100%
<b>TOTAL</b>	<b>1 413 843</b>	<b>1 567 000</b>	<b>-10%</b>

L'aide d'Eco-Emballages a baissé, car elle est calculée en partie sur les résultats de l'année n-1.

Les aides Eco-Folio sont également calculées sur les tonnages de l'année n-1.

### 3. L'usine d'incinération de Passy

#### Dépenses directes « usine d'incinération » :

Dépenses directes	Année 2013	Année 2012	Evolution 2013/2012
Contrat SET MONT-BLANC	2 909 884	3 337 518	-13%
Elimination REFIOM**	-	113 985	-100%
Fournitures diverse (eau, gaz, chaux, HOK, urée) **	-	59 544	-100%
Gros Entretien et Renouvellement matériel**	5 100	231 649	-98%
Plan de surveillance dans l'environnement**	-	1 106	-100%
Assurances UIOM**	-	71 193	-100%
Taxes (TGAP air, Passy, installation classée) **	351	188 817	-100%
Frais financiers (intérêts des emprunts)	201 132	238 531	-16%
Amortissements *	790 272	867 355	-9%
Autres frais (chargeuse, tonnes...)**	-	9 820	-100%
<b>TOTAL</b>	<b>3 906 739</b>	<b>5 119 518</b>	<b>-24%</b>

\* subventions amorties déduites

\*\* dépense prises en charge par le SITOM avant la DSP (28/03/2012) sauf GER bâtiment

#### Recettes directes « usine d'incinération » :

Recettes directes	Année 2013	Année 2012	Evolution 2013/2012
Recettes EDF*	-	414 369	-100%
Prestations facturées aux « autres clients » (Privés, syndicats extérieurs, syndicats d'épuration, déchetterie) hors incinérables déchetterie de Passy	975 991	1 507 758	-35%
TGAP OM SITOM	101 072	162 425	-38%
TGAP autres déchets	49 221	126 514	-61%
Valorisation des ferrailles incinérées*	-	28 906	-100%
Participation des communes et CC aux charges d'exploitation	2 588 453	2 599 821	0%
Participation des communes au remboursement du capital des emprunts	871 156	919 286	-5%
Remboursements assurance	-	9 828	-100%
<b>TOTAL</b>	<b>4 585 894</b>	<b>5 768 907</b>	<b>-21%</b>

\*recettes perçues par le SITOM avant la DSP (1er trimestre 2012)

Le contrat de DSP pour l'exploitation de l'UIOM, à partir de mars 2012, transfère la prise en charge de dépenses au Délégué (ex : REFIOM, GER, consommables, ...), ainsi que le transfert de certaines recettes (ex : électricité, apports extérieurs).



## 4. La déchetterie de Passy

### Dépenses directes « Déchetterie de Passy » :

Dépenses directes	Année 2013	Année 2012	Evolution 2013/2012
Contrat SET MONT-BLANC	581 814	564 724	3%
TGAP déchets incinérables	4 277	6 607	-35%
Traitement des déchets incinérables	97 351	93 995	4%
<b>TOTAL</b>	<b>683 442</b>	<b>665 326</b>	<b>3%</b>

La hausse des dépenses est proportionnelle à l'augmentation des tonnages collectés.

### Recettes directes « Déchetterie de Passy » :

Recettes directes	Année 2013	Année 2012	Evolution 2013/2012
Participation des 3 communes concernées aux charges d'exploitation	670 724	632 527	6%
Participation des 3 communes concernées à la TGAP	4 277	6 516	-34%
Valorisation du carton, ferrailles et batteries (hors recettes EE)	-	17 933	-100%
Recette OCAD3E	7 683	8 545	-10%
<b>TOTAL</b>	<b>682 684</b>	<b>665 521</b>	<b>3%</b>

Les recettes liées aux D3E ont baissées compte tenu d'une diminution des tonnages collectés.

Les recettes de vente des matières sont perçues par le délégataire depuis avril 2012.

## 5. La décharge de la Frasse

### Dépenses directes « Décharge de la Frasse » :

Dépenses directes	Année 2013	Année 2012	Evolution 2013/2012
Eau et assainissement	78 128	28 483	174%
Electricité	693	1 179	-41%
Locations immobilières	3 288	-	
Analyses lixiviats et nappe	3 429	3 212	7%
Entretien terrain	9 045	10 050	10%
Etude remise en état	19 435	-	
Remplacement pompes	5 598	-	
<b>TOTAL</b>	<b>119 615</b>	<b>42 924</b>	<b>179%</b>

Compte tenu des crevasses au sommet de la décharge et d'une pluviométrie élevée, la quantité de lixiviats à traiter à la STEP de Passy a été beaucoup plus importante, d'où une dépense supérieure en assainissement.

Par ailleurs, des frais ont été engagés pour l'étude de remise en état et le remplacement des pompes de relevage.

### Recettes directes « Décharge de la Frasse » :

Recettes directes	Année 2013	Année 2012	Evolution 2013/2012
Participation des 17 communes concernées	64 000	61 000	5%
Location terrain Freyssinet	1 000	-	
<b>TOTAL</b>	<b>65 000</b>	<b>61 000</b>	<b>7%</b>

## 6. Les dépenses transversales

Dépenses	Année 2013	Année 2012	Evolution 2013/2012
Dépenses de personnel	104 796	104 801	0%
Cotisation retraites détachés SITOM**	2 364	-	0%
Indemnités élus	24 261	25 163	-4%
Taxe foncière	37 966	37 395	2%
Honoraire (AMO suivi UIOM, maintenance informatique, assistances financière, juridique et en assurance)	16 191	25 674	-37%
Caractérisation des OM (INDDIGO)	1 125	36 675	-97%
Etude transfert compétence des déchèteries (SP 2000)	-	13 025	-100%
Etude broyage des encombrants (INDDIGO)	-	12 725	-100%
Décharge des Egratz (étude, analyses,...)	6 925	14 020	-51%
Aménagement terrain et locaux SITOM (parking JPO, bureau du bas)	-	-	-
Frais lignes de trésorerie	-	-	-
Autres frais (assurances, nettoyage, tickets resto, abonnements, annonces marchés,...)	69 366	62 978	10%
<b>TOTAL</b>	<b>262 994</b>	<b>332 455</b>	<b>-21%</b>

## 7. Bilan financier de fonctionnement

	Année 2013	Année 2012	Evolution 2013/2012
<b>TOTAL hors dépenses exceptionnelles</b>	<b>5 911 267</b>	<b>7 086 531</b>	<b>-17%</b>
Dépense exceptionnelle : remboursement des communes de leur participation exceptionnelle de 2003 liée au sinistre	-	157 419	-100%
Amortissement des charges des prêts « sinistre »	460 000	460 000	0%
<b>TOTAL avec dépenses exceptionnelles sans report résultat antérieur</b>	<b>6 371 267</b>	<b>7 703 950</b>	<b>-17%</b>

	Année 2013	Année 2012	Evolution 2013/2012
<b>TOTAL avec dépenses exceptionnelles et report résultat antérieur</b>	<b>6 371 267</b>	<b>7 703 950</b>	<b>-17%</b>

	Année 2013	Année 2012	Evolution 2013/2012
<b>TOTAL recettes sans report résultat antérieur</b>	<b>6 764 746</b>	<b>8 074 878</b>	<b>-16%</b>
Recette exceptionnelle : reprise du stock GER de l'UIOM	-	363 891	-100%
<b>TOTAL recettes sans report antérieur avec recette exceptionnelle</b>	<b>6 764 746</b>	<b>8 438 768</b>	<b>-20%</b>

	Année 2013	Année 2012	Evolution 2013/2012
<b>Report excédent antérieur</b>	<b>865 241</b>	<b>855 189</b>	<b>1%</b>

	Année 2013	Année 2012	Evolution 2013/2012
<b>TOTAL recettes avec report résultat antérieur et recette exceptionnelle</b>	<b>7 629 987</b>	<b>9 293 958</b>	<b>-18%</b>

## 8. Indicateurs financiers

### Traitement des déchets ménagers :

Année 2013	Tonnages	Dépenses en EHT avec TGAP	Recettes EHT (EDF, vente matériaux, éco-organismes, recettes extérieurs)	Coût résultant 2013 EHT/tonne avec TGAP	Coût résultant 2012 EHT/tonne avec TGAP
Coût de l'incinération des OM	25 268	3 906 739	1 025 212	114,04	125,68
Coût du recyclage	7 764	918 498	1 413 843	-63,80	-89,32
Coûts transversaux (hors dépenses exceptionnelles)	32 636	262 994	-	8,06	10,17
Coût moyen de traitement des déchets ménagers	32 636	5 088 230	2 439 055	81,17	86,54
Coût moyen du remboursement du capital des emprunts pour l'UIOM	25 268	871 156	-	34,48	36,22

### Exploitation de la déchetterie de Passy

Année 2013	Tonnage	Dépenses en EHT avec TGAP	Recettes EHT ( D3E)	Coût résultant 2013 EHT/tonne avec TGAP	Coût résultant 2012 EHT/tonne avec TGAP
Coûts d'exploitation	7 271	683 442	7 683	92,94	89,86



# COMMUNICATION

## 1. Contexte

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc doit faire face à l'affluence touristique. Son territoire accueille chaque année plus de 2 millions de visiteurs. Suite à ce constat et souhaitant encourager les habitants permanents et vacanciers à trier leurs déchets, le SITOM a embauché en 2001 trois ambassadrices du tri en emploi jeune. Après plusieurs mouvements de personnel, le SITOM compte aujourd'hui 5 animateurs.

Les animateurs effectuent des animations auprès des divers publics : élus, écoliers, vacanciers, ... en des lieux très différents : écoles, marchés, supermarchés, salons, conseils municipaux ...

A cette communication orale s'ajoute une communication écrite et visuelle, là encore pour assurer la permanence et la cohérence du message sur le territoire. Le SITOM a adapté sa communication écrite aux populations étrangères, en traduisant certains documents en anglais et italien.

Les actions sont de plus en plus orientées vers la sensibilisation et/ou l'accompagnement de « relais », comme les syndics, les loueurs de meublés et ce pour toucher d'avantage d'utilisateurs.



## 2. Communication écrite

Les supports visuels sont nécessaires et prioritaires pour informer la population sur le bon geste de tri: il s'agit par exemple de la signalétique mise en place à proximité ou sur les conteneurs. Elle est fournie gratuitement aux communes.

D'autres supports visuels sont toujours utilisés par le SITOM, notamment sur les stands d'animation grand public et lors de réunions diverses.

Suite à l'arrêté du 17 août 2010 fixant la procédure de classement des meublés de tourisme, les loueurs de meublés peuvent acquérir des points leur permettant d'obtenir ce classement, en remplissant notamment le critère suivant :

« Tri sélectif du verre et des recyclables (poubelles séparées) et affichage des règles de tri et des informations sur la localisation des points de collecte d'apport volontaire. »

Pour « aider » les loueurs de meublés dans cette mise en place, le SITOM fournit gratuitement l'affichage des consignes de tri sous l'une ou plusieurs des formes suivantes :

- document papier format A5 reprenant les consignes de tri, même document recto-verso en versions anglaise et italienne,
- document plastifié format A5 repositionnable avec les consignes de tri,
- autocollants ronds de diamètre 15 cm reprenant les consignes de tri pour le verre, les recyclables et les ordures ménagères.

En 2013, 305 documents ont ainsi été distribués.

document papier format A5 :



document A5 papier recto-verso en version anglaise et italienne :



document plastifié format A5 repositionnable :



autocollants ronds de diamètre 15 cm reprenant les consignes de tri :



Documents proposés aux loueurs de meublés

### 3. Autres documents écrits

Le SITOM possède de nombreux documents de communication destinés à des publics variés :

#### 3.1 Le guide de tri (2001)

Il présente les consignes de tri de manière détaillée. Les mises à jour sont réalisées par les animateurs (nouvelles consignes de tri, horaires d'ouvertures de déchetteries, ...)

#### 3.2 Le mémo-tri (2001-2010)

Il existe toujours deux versions : l'autocollant repositionnable destiné aux locations de meublés/syndics et le mémo-tri traduit en anglais et italien.

#### 3.3 La réglette de tri (2009)

Support de communication qui permet de répondre à des questions de tri très précises. Il est distribué aux habitants permanents à l'occasion des stands et lors des réunions de distribution des composteurs.

#### 3.4 Le sac de tri (2013)

Il est depuis de nombreuses années, distribué aux habitants et aux vacanciers. Il permet de reconnaître rapidement les déchets recyclables. Il est destiné à faciliter le geste de tri en permettant le lien entre la maison et le conteneur le plus proche, mais aussi de communiquer sur la réduction des déchets.

Une subvention de la Région Rhône-Alpes a été attribuée pour sa création.

Les cabas distribués en 2013 ont été subventionnés par la Région Rhône-Alpes et ils comportent un message sur la réduction des déchets.



SECTEURS		Cabas	Mémo tri				Consigne de tri			Stop pub			Charte du randonneur	
COMMUNES		Mairies	OT	Copropriétés	Mairies	Hôtel	Copropriétés	Mairies	Hôtel	OT	Copropriétés	Mairies	OT	Mairies
CC Val d'Arly	St Nicolas la Chapelle				10							10		
	Flumet	10	100							10		60		
	Crest-voland Cohennoz	49			26					10		28	25	
	La Giettaz	5			20									
	Nd de Bellecombe		125		10							20	100	
CC du Pays MB	Praz-sur-arly		100	250			97					41	400	
	Megeve	30	500	105	105		32					47	200	
	Demi-Quartier				5									
	Combloux	5	250	28	6						30	30	200	30
	Sallanches	40	125		15					150		130		
	Domancy	1			11							44		
	Passy	25			60			1500				30		
	Cordon	13	125		5			9				10	300	
	St Gervais	60	300	2	20							125	600	
	Les Contamines	20	290									20		
CC Chamonix MB	Chamonix	90	72		180	10			21	15	120	105		
	Les Houches	30	120		40							30	20	
	Servoz	30										20		
	Vallorcine		20									35	50	
TOTAL		408	2127	385	513	10	129	9	1521	185	150	785	1895	30



### 3.5 L'Eco des Vallées du Mont-Blanc

Chaque année, le SITOM édite deux publications (une en été, une en hiver) destinées à informer la population. Les thèmes retenus sont choisis pour répondre aux problématiques rencontrées sur le territoire.

Thèmes traités en 2013 dans l'Eco des Vallées du Mont-Blanc :

#### Journal n°24 Hiver 2013

(36 000 exemplaires)



#### Journal n°23 Été 2013

(35 000 exemplaires)

##### Page 3 → Actualité

Question des déchets ménagers, des solutions à la demande

##### Page 4 → Dossier

DEEE : l'écologie avec 3 grands E

##### Page 7 → Infos pratiques

Eco manifestations : demander le programme !

##### Page 8 → En bref

Animation scolaire :

L'autre façon de préparer l'avenir



##### Page 3 → Actualité

Centre de transfert : Une unité qui déménage

##### Page 4 → Dossier

Recyclage du verre : le SITOM fait toute la transparence

##### Page 7 → Infos pratiques

Gestion des déchets :

Ce que les professionnels doivent savoir

##### Page 8 → En bref

Mots-croisés



### 3.6 Les documents divers

Le SITOM possède également divers documents de communication plus généralistes :

- Charte du randonneur indiquant les temps de dégradation de déchets jetés dans la nature – SITOM
- Livret « le recyclage ou la deuxième vie des emballages » – Eco-Emballages / SITOM
- Livret sur « le compostage domestique » - ADEME
- Livret sur « les encombrants » - ADEME
- Fascicule sur la filière de recyclage des D3E – SITOM
- Livret « protégeons notre planète »
- Eco-quizz – SITOM
- Autocollants « Stop Pub » - Ministère du Développement Durable
- Plaquette d'information sur l'usine d'incinération de Passy – SET Mont-Blanc
- Autres plaquettes ADEME



### 3.7 La presse écrite, bulletins municipaux, bulletins intercommunaux et documents divers

Les animateurs du SITOM sont régulièrement en contact avec les correspondants du Dauphiné Libéré, du Messenger et Vivre en Val d'Arly, pour les informer de leurs différentes actions.

#### Du compost pour tous en bas de son immeuble

Trois immeubles du quartier de Vuillaoux se sont dotés d'un bac de compostage. Alain Duverney, du SITOM des Vallées du Mont-Blanc, était dans le bail des « Charmes », pour faire le point avec les habitants... et tenter d'en convaincre d'autres.

« Nous sommes quelques animateurs à avoir fait du porte à porte pour expliquer notre démarche. Les gens peuvent être réticents, c'est normal, on ne leur explique pas correctement. Ils peuvent penser que le compostage peut être nuisible », explique Alain Duverney. Or, pas vraiment. Les trois bacs sont entreposés dans l'herbe, au pied des immeubles. Les habitants viennent y mettre leurs déchets organiques : « Ça n'allait recouvrir d'une pellicule de plastique un bac de compostage ? Les déchets de cuisine (épave de fruits, légumes), le marc de café (même avec le filtre) ou encore les coquilles d'œufs.

Sur Sallanches, quatre sites sont déjà équipés. Mais au final, qui a-t-on le droit de mettre dans ces bacs de compostage ? Les déchets de cuisine (épave de fruits, légumes), le marc de café (même avec le filtre) ou encore les coquilles d'œufs.

En revanche, les agrumes, les huiles de friture ou les déchets alimentaires d'origine animale (viandes, poissons) sont prosaïques. Alain Duverney était assis venu rappeler tout ça aux habitants.

En revanche, les agrumes, les huiles de friture ou les déchets alimentaires d'origine animale (viandes, poissons) sont prosaïques. Alain Duverney était assis venu rappeler tout ça aux habitants.

Plus d'informations au 04 50 78 10 48 ou sur [www.sitomvalleesmontblanc.com](http://www.sitomvalleesmontblanc.com)



#### Article dans Le Dauphiné Libéré

#### Article dans Vivre en Val d'Arly

**Le SITOM**  
Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagers

Pouvez-vous présenter votre structure ?  
Le SITOM (Syndicat Intercommunal du Traitement des Ordures Ménagers) est né en 1972. Les communes du Val d'Arly l'ont rejoint en 1982. Aujourd'hui, le Syndicat comprend 20 communes. Nous assurons le recyclage du verre et des recyclables triés par les habitants et jetés dans les conteneurs verts et jaunes (267 000 kg de verre et 180 000 kg de recyclables par an). Ce sont autant de matières premières précieuses !

Nous incinerons les ordures ménagères, jetées dans les bacs gris, à l'usine de Passy dans le respect de la réglementation. L'usine produit de l'électricité grâce à l'énergie des déchets.

Nous assurons également la communication sur la gestion des déchets.

Que fait votre structure d'essentiel pour améliorer la vie dans le Val d'Arly ?  
Au cours de l'année 2012, nous avons distribué 37 compteurs sur le Val d'Arly, mis à disposition des sacs de tri à l'accueil des mairies afin d'aider ou de faciliter le geste de tri, nous sommes intervenus sur plusieurs animations de l'éco-citoyenneté.

En 2013, nous allons distribuer des kits d'information gratuits pour les locataires de meublé pour la mise en place du tri dans les logements afin que les vacanciers aient toutes les consignes de tri dès leur arrivée. Cela permet aux locataires d'acquiescer des points pour le recasement de leurs meublés.

Le SITOM prévoit de continuer ses actions de sensibilisation sur les pots d'accueil et autres événements qu'organise l'OTI du Val d'Arly.

Nous préférons également du matériel aux associations pour leurs manifestations.

Quel genre de matériel et comment pouvons-nous en faire la demande ?  
Depuis 2008, nous proposons aux associations ou communes du territoire qui le souhaitent, de trier les déchets sur les lieux des manifestations qu'elles organisent. Nous souhaitons vivement faire passer le message auprès de tous : « Le tri ce n'est pas qu'à la maison ! ».

Nous possédons 20 « écollecteurs » composés d'un socle sur lequel reposent 2 couvercles (jaune pour les emballages recyclables et gris pour les autres déchets). Le verre n'est pas accepté et doit être trié à part, par la buvette en général.

Nous préférons également des « éco-verres » (verres réutilisables en plastique) pour les petites et moyennes manifestations. La demande se fait par téléphone ou par le biais d'un formulaire via le site internet.

RDV au printemps 2013 à nos « Journées Portes Ouvertes » pour en savoir plus et visiter l'usine d'incinération de Passy !

SITOM  
04 50 78 10 48  
[www.sitomvalleesmontblanc.fr](http://www.sitomvalleesmontblanc.fr)  
vivreenvallardly

### Insertions dans les bulletins municipaux & magazines institutionnels :

Les communes, à travers leurs bulletins municipaux sont également un reli important. Elles publient régulièrement des articles sur le tri et la gestion des déchets ménagers, dont certains fournis par le SITOM.

La communication 2013 a surtout porté sur l'amélioration de la qualité du verre collecté. Ainsi, un article sur le recyclage du verre a été proposé aux 20 mairies du territoire par courrier en juin 2013. Au 31 décembre 2013, un article a été publié dans 3 bulletins municipaux : celui de Combloux (Passion Commune N°38), de Praz-sur-Arly (Pralines N°5) et de Megève (La Lettre de Megève N°18).



**Recyclage et verre**

Le verre est un matériau durable, recyclable, réutilisable et recyclable. Il est fabriqué à partir de matières premières naturelles et est recyclé en continu.

Le verre est un matériau durable, recyclable, réutilisable et recyclable. Il est fabriqué à partir de matières premières naturelles et est recyclé en continu.

Le verre est un matériau durable, recyclable, réutilisable et recyclable. Il est fabriqué à partir de matières premières naturelles et est recyclé en continu.

**Comment bien trier le verre ?**

Le verre est un des déchets historiques du recyclage. Pourtant, beaucoup d'objets sont encore jetés à la poubelle.

Pour protéger l'environnement, parce à la fois que le verre est un matériau durable, recyclable, réutilisable et recyclable, il est important de bien trier le verre.

Le verre est un matériau durable, recyclable, réutilisable et recyclable. Il est fabriqué à partir de matières premières naturelles et est recyclé en continu.

#### Article dans Passion Commune, N°38, bulletin municipal de Combloux - 2013

**RECYCLAGE ET VERRE**

Le verre est une matière qui aille ment de trier. Il est fabriqué à partir de matières premières naturelles et est recyclé en continu.

Le verre est une matière qui aille ment de trier. Il est fabriqué à partir de matières premières naturelles et est recyclé en continu.

Le verre est une matière qui aille ment de trier. Il est fabriqué à partir de matières premières naturelles et est recyclé en continu.

#### Article dans La Lettre de Megève N°18, 2013

#### Article dans Pralines N°5, bulletin municipal de Praz-sur-Arly - 2013



D'autre part, suite à la demande de la CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, un article concernant les actions du SITOM auprès des professionnels du tourisme a été réalisé en novembre 2013.

*Insertions dans les guides du territoire :*

Insert dans Guide des Contamines - hiver 2013

Insert dans L'Agenda du MB hiver 2013



Insert dans Pralinfos hiver 2013



Les consignes de tri ont été insérées dans différents guides :

	Secteur	Nb ex été/ hiver	Format insertion SITOM	Périodicité
Guide du saisonnier	Haute Vallée de l'Arve	4 000	1 p en 3ème de couverture	Annuel
Guide Officiel de Servoz-Les Houches	Servoz et Les Houches	10 000 / 12 000	1/2 page Horiz	Semestriel Eté
Les Contamines d'infos	Les Contamines	10 000 / 23 000	1 page	Décembre et été
L'Agenda du Mont-Blanc (ex-Les Bons Plan du MB)	Territoire du SITOM	10 000	1/2 page Horiz	Trimestriel jui-août-sept jan-fév-mar
Vallorcine	Vallorcine	7 000		Annuel
Chamonix Magazine	Chamonix	24 000 / 40 000	1/2 page Horiz	Eté et Hiver
Le Guide de Saint-Gervais	Saint-Gervais	8 000 / 10 000	1/2 page Horiz	Semestriel Eté et Décembre
Guide pratique Sallanches - Cordon	Sallanches Cordon, Domancy et Passy partiel	20 000	1 page	Annuel : Eté-hiver
Guide Accueil Combloux	Combloux	25 000	1/2 page	Eté
Pralinfos	Praz-sur-Arly	8 000 / 10 000	1 page	Semestriel Eté - hiver
Guide Officiel de Megève	Megève	26 000 / 52 000	1/2 page Horiz	5 numéros : déc-jan-fév-mar-avr

**Total 119 000 / 180 000**

### 3.8 Courrier informatif aux nouveaux arrivants

Depuis mars 2012, le SITOM achète à la Poste un listing des arrivants sur le territoire du SITOM. Tous les mois, un envoi est réalisé sous enveloppe nominative, contenant :

- Un mot de bienvenue
- Un mémo- tri
- Un autocollant stop pub pour la boîte aux lettres
- Un flyer proposant l'achat d'un composteur

Nombre de lettres  
nominatives envoyées en  
2013



	Chamonix	Cohennoz	Combloux	Cordon	Crest Voland	Demi-Quartier	Domancy	Flumet	La Giettaz	Les Contamines	Les Houches	Megève	Notre Dame B	Passy	Praz/Arly	St Gervais	St Nico Chap	Sallanches	Servoz	Vallorcine	Total	Nombre de retour
Janvier	13	0	2	2	0	0	0	0	1	1	2	3	0	4	3	13	0	15	1	0	60	0
Février	9	2	3	2	1	1	3	0	0	3	0	10	0	4	1	5	0	13	1	0	58	0
mars	5	0	0	3	1	0	2	1	0	1	3	2	0	6	0	4	0	10	0	0	38	1 Passy
Avril	6	0	1	1	0	1	1	0	1	0	2	1	0	6	0	7	0	15	0	0	42	0
Mai	3	0	0	0	0	2	1	1	0	2	1	4	0	6	2	4	0	10	0	0	36	0
Juin	6	0	3	3	0	0	1	0	1	0	1	1	0	7	2	3	0	15	0	0	43	0
juillet	9	1	3	1	2	2	2	0	0	1	3	4	0	8	0	8	0	14	0	0	58	0
Aout	8	0	2	1	1	0	1	1	3	0	4	8	2	9	3	7	2	21	1	0	74	0
Septembre	10	0	3	3	0	0	2	0	1	1	3	6	1	13	3	9	1	21	0	0	77	1 Sallanches
Octobre	11	0	5	1	0	0	5	1	0	0	3	7	0	13	1	6	0	32	0	3	88	0
Novembre	Envoyé en 2014																					
Décembre	Envoyé en 2014																					
	80	3	22	17	5	6	18	4	7	9	22	46	3	76	15	66	3	166	3	3	574	

### 3.9 Le site internet du SITOM

Le site internet du SITOM [www.sitomvallesmontblanc.fr](http://www.sitomvallesmontblanc.fr) est hébergé par OAK-WEBDESIGN :



Les actions menées en 2013 ont été :

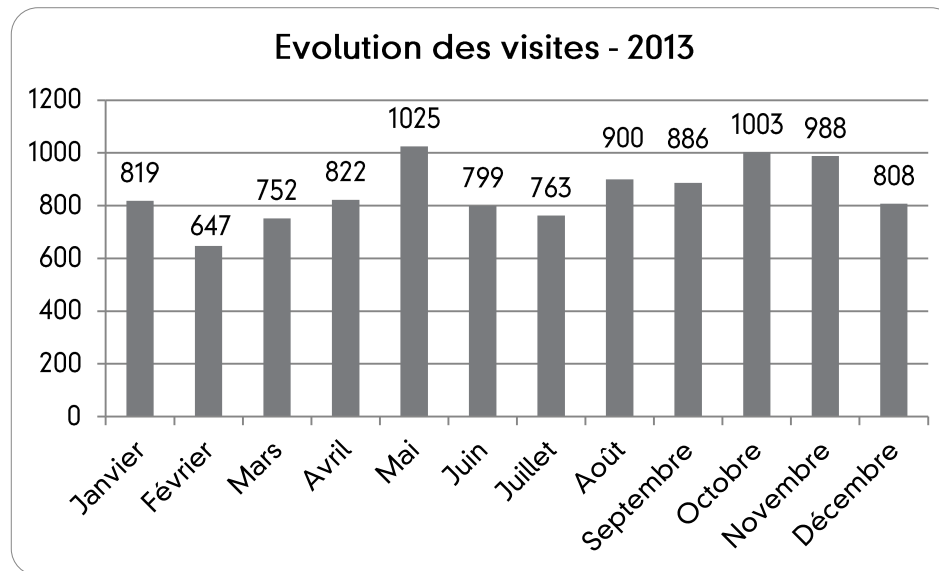
- Changement régulier de la page « actualité »,
- Ajout dans la rubrique « Agenda » des dates de participation du SITOM dans les manifestations du territoire (stand d'information sur le tri...),
- Approvisionnement en nouveaux articles (Comptes rendus des différentes commissions, Synthèse enquête téléphonique...)
- Actualisation d'anciens articles (Compostage collectif, Demande de prêt d'éco-verres et d'écollectos...),
- Création de formulaires d'inscription ou de réservation (Inscription des écoles au concours de création de tableaux pour les Journées portes ouvertes 2013, Inscription pour la mise en place de composteurs en pied de résidence...).



10 212 visites ont eu lieu durant l'année, soit une moyenne de 28 visites/jour, conforme à celle des sites institutionnels (mairies...). L'origine des visites est soit directe : les internautes tapent directement leur recherche sur le moteur de recherche, soit indirecte : par un lien fait à partir d'un site institutionnel (Mairies, Communautés de Communes) ou autre. D'où l'importance des relais et des liens valides vers le site du SITOM.

Les 4 rubriques les plus visitées depuis la création du site en 2012

- Opération composteurs 15,7%
- Parcours des Ordures Ménagères 8,2%
- Réduction des déchets 5,8%
- Bricolage 5,8%



## 4. Communication orale

### 4.1 Les animations grand public

Le SITOM axe sa communication sur des actions de proximité afin d'aller à la rencontre des habitants permanents, des vacanciers et des résidents secondaires. Pour cela, les animateurs possèdent un stand qu'ils placent sur les marchés, dans les supermarchés, devant les offices du tourisme,...

Le stand informe les différents publics sur la gestion des déchets, le recyclage, la réduction à la source et sur le compostage individuel, mais aussi collectif.

Le stand présente une partie fixe destinée à informer les passants sur le devenir de leurs emballages, par le biais de différents supports.

Divers documents sont laissés à disposition du public (guides de tri, sacs de pré-collecte, mémos, « l'Eco des Vallées du Mont-Blanc », documents Eco-emballages «le recyclage ou la deuxième vie des emballages» et documents divers)

UTMB Chamonix



Marché de Saint Gervais  
les Bains



Stand Super U



Pot devant un Office de  
Tourisme (Argentière)



## 4.2 Manifestations hivernales

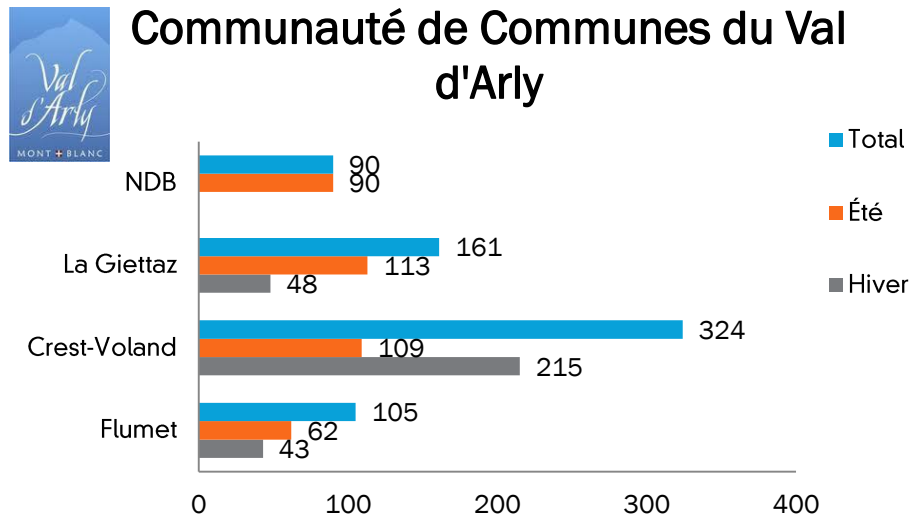
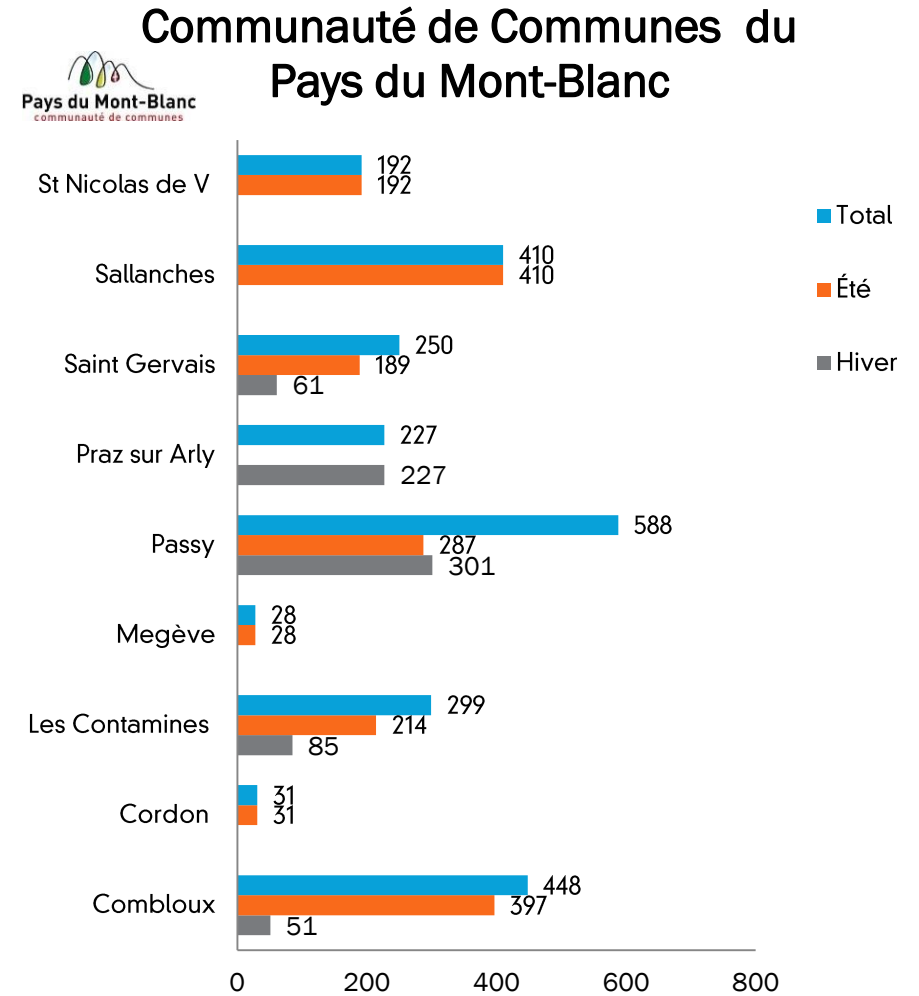
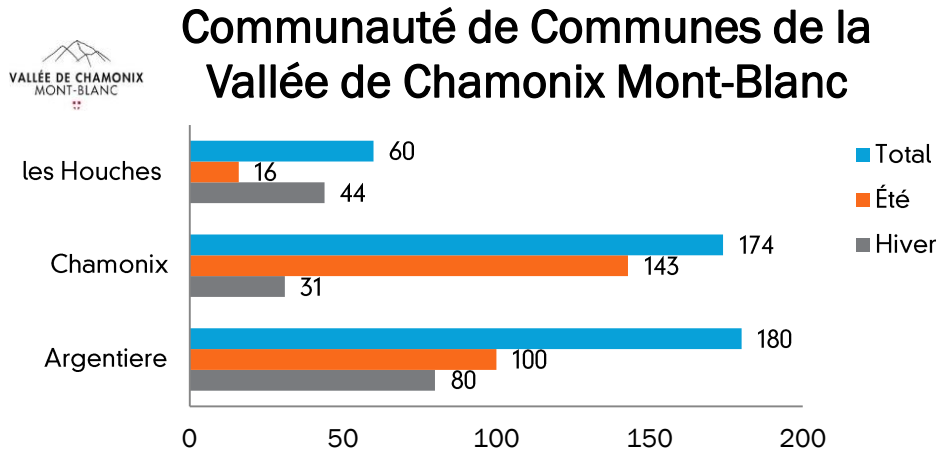
	Dates		Animateur	Commune	Animation	Nombres personnes vues
					Manifestation	
février	17-févr	Dimanche	Magali/Laurie	Praz sur Arly	Pot OT	119
	23-févr	Samedi	Béranger	Les Houches	Pot OT	19
	23-févr	Samedi	Stéphanie	Flumet	Pot OT	22
	24-févr	Dimanche	Béranger	Les Contamines	Pot OT	40
					Pot OT	45
	24-févr	Dimanche	Alain	La Giettaz	Pot OT	48
	25-févr	Lundi	Laurie	Passy	Pot OT	157
	25-févr	Lundi	Béranger	Saint Gervais	Pot OT	61
27-févr	Mercredi	Béranger	Crest-Voland	spectacle	143	
mars	2-mars	Samedi	Béranger	Les Houches	Pot OT	25
	3-mars	Dimanche	Alain/Béranger	Passy	Camp de Base	123
	4-mars	Lundi	Magali	Combloux	Pot OT	51
	4-mars	Lundi	Laurie	Passy	Pot OT	21
	6-mars	Mercredi	Stéphanie	Crest-Voland	spectacle	72
	9-mars	samedi	Laurie	Flumet	Pot OT	21
	10-mars	Dimanche	Stéphanie	Praz sur Arly	Pot OT	108
	10-mars	Dimanche	Magali	Argentière	Pot OT	80
13-mars	Mercredi	Laurie/Béranger	Chamonix	Carnaval	31	
						<b>1 186</b>

### 4.3 Manifestations estivales

Dates		Animateur	Commune	Manifestation	Nombres personnes vues	
juillet	6-juil.	Samedi	Laurie / Béranger	Combloux	MB Race	50
	7-juil.	Dimanche	Magali / Béranger	Flumet	Vide Grenier	62
			Magali	NDB	Pot OT	30
	8-juil.	Lundi	Laurie / Béranger	Megève	Rêve Nature	28
	13-juil.	Samedi	Alain / Béranger	Passy	Fête du Lac	149
	15-juil.	Lundi	Magali	Combloux	Pot OT	70
	15-juil.	Lundi	Alain	Argentière	Pot OT	40
	18-juil.	jeudi	Laurie / Alain	Saint Gervais	Marché	24
	20-juil.	Samedi	Magali / Béranger	Chamonix	Marché	48
	21-juil.	Dimanche	Stéphanie / Alain	Les Contamines	Fête du Village	154
	22-juil.	Lundi	Béranger	Combloux	Pot OT	60
	28-juil.	Dimanche	Laurie / Magali	Passy	Camp de Base	138
	31-juil.	Mercredi	Alain/Béranger	Les Contamines	Fête de la réserve	60
	août	2 août	Vendredi	Stéphanie / Laurie	Cordon	Marché de l'artisanat
4 août		Dimanche	Stéphanie / Béranger	St Nicolas de V	Fête du village	192
5 août		Lundi	Alain	Combloux	Pot OT	80
7 août		Mercredi	Stéphanie / Laurie	Saint Gervais	Fête du parc thermal	75
8 août		jeudi	Alain / Magali	Sallanches	Les enfants d'abord	100
Dates		Animateur	Commune	Manifestation	Nombres personnes	

					vues	
septembre	9 août	Vendredi	Béranger	Les Houches	Festival à la croisée des Chemins	16
	11 août	Dimanche	Stéphanie / Alain	Crest-Voland	Fête des vieux fours	109
	15 août	jeudi	Alain / Magali	La Giettaz	Fête des Alpagnes	113
	18 août	Dimanche	Magali	Argentière	Pot OT	60
	19 août	Lundi	Laurie	Combloux	Pot OT	137
	23 août	Vendredi	Stéphanie / Béranger	NDB	Festival des vins de Savoie	60
	31 août	Samedi	Stéphanie / Laurie	Chamonix	Salon des savoir faire	49
	1-sept.	Dimanche				46
	4-sept.	Mercredi	Alain	Sallanches	Inauguration Facilibus	44
	7-sept.	Samedi	Alain / Béranger	Sallanches	Marché de Sallanches	66
Novembre	20-oct.	Dimanche	Alain/Laurie	Saint Gervais	Foire Agricole	90
	26-oct.	Samedi	Alain / Magali	Sallanches	Foire Froide	200
					<b>2 381</b>	

Répartition des animations 2013 (en nombre de personnes vues)



## 4.4 Les animations scolaires

### Primaires

Durant l'année scolaire 2012/2013, les animateurs ont sensibilisé 111 classes dans 25 établissements scolaires. Ces interventions ont lieu dans les classes de primaires, du CP au CM2, sur demande des enseignants.

Les enseignants ont le choix entre 6 modules de 3h, ils sont adaptés en fonction de l'âge des enfants.

Ils traitent les différents thèmes :

- **Module Découverte des déchets** : CP. Les enfants découvrent les matières et le tri des déchets ménagers.
- **Module Recyclage** : CP – CM2. Les enfants, après avoir revu les consignes de tri sous la forme d'un jeu de plateau, partent à la découverte d'une filière de recyclage et cherchent à savoir pourquoi le tri des déchets a été mis en place.
- **Module Compostage** : CE1 – CM2. Les animateurs rappellent les consignes de tri aux enfants avant d'aborder le thème du compostage. Cette animation nécessite la formation de 2 groupes d'enfants: un groupe avec l'enseignant découvre les décomposeurs et un groupe avec l'animateur découvre le compostage par un jeu de plateau. Cette animation fait suite à l'opération conduite par le SITOM, visant à équiper les foyers de composteurs individuels. Une vidéo, qui a été tournée sur le territoire, est présentée aux enfants.



- **Module Réduction des déchets** : CE1 – CM2. Rappels sur les consignes de tri. Puis grâce à un atelier en petit groupe, découverte des différents rôles des emballages, dans l'objectif de connaître les gestes limitant la production de déchets.
- **Module Experts** : CM1 – CM2. Les enfants découvrent le fonctionnement de l'usine d'incinération de Passy et les avantages du tri après avoir fait un rappel des consignes par le biais d'un jeu de plateau.
- **Module déchèterie** : CM1 – CM2. Les enfants découvrent le fonctionnement d'une déchèterie. Cette animation se déroule en deux parties : la première sur des petits ateliers de 15 minutes et la seconde sur un travail collectif.



### *Interventions collèges / lycées*

Le SITOM a de plus en plus de demandes d'interventions de la part des collèges et lycées.

Sur l'année 2013, les animateurs sont intervenus comme chaque année au Lycée du Mont-Blanc à Passy pour la semaine du Développement Durable. Ils proposent dans ce cadre, une exposition commentée sur la gestion des déchets ménagers au SITOM. Cette présentation aborde le thème du tri, du recyclage, du compostage, de l'incinération, de la réduction, .... Les organisateurs de cette semaine thématique au Lycée du Mont-Blanc, ont fait le choix de la destiner à toutes les classes de secondes, soit 13 classes en 2013, représentant environ 400 élèves et 13 enseignants.

Durant l'automne, 2 demandes d'intervention ont été faites par le Lycée Frison Roche de Chamonix et le CTMB de Sallanches.

- ⇒ Le Lycée Frison Roche souhaitait une sensibilisation des élèves de 4<sup>ème</sup> et des élèves de seconde, dans le cadre de leur journée environnementale. Le choix a été fait de proposer 2 animations différentes, à savoir :
  - o Un diaporama sur la gestion des déchets ménagers au SITOM, pour les 4èmes.
  - o Une exposition commentée pour les 2ndes.

Ces interventions ont permis aux animateurs d'informer 270 élèves et 12 enseignants.

- ⇒ Pour le CTMB, les animateurs ont proposé l'exposition commentée. Celle-ci a permis de sensibiliser 127 élèves et 9 enseignants.



Intervention au Lycée Frison Roche de Chamonix

#### 4.5 Les réunions « DD »

##### *Convention de Stations Durables de Combloux-Cordon-Praz sur Arly*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Stations Durables de Combloux-Cordon-Praz sur Arly, les trois communes ont engagé une démarche relative à une charte de développement durable.

En 2012, l'état des lieux et le diagnostic du territoire ont été réalisés pour dessiner un plan d'actions futures. Ce travail a été confié au Bureau d'Etudes Mountain Riders et à l'Agence AZIMUT.

Le SITOM a été sollicité pour participer aux groupes de travail pour le volet relatif aux déchets.

En 2013, la deuxième phase a été menée pour passer à l'action avec les acteurs locaux, les communes, les acteurs du tourisme (hébergeurs, prestataires d'activités, commerces, etc.) et de la gestion des espaces naturels, les structures associatives...

Dates des rencontres :

- 27/05/2013
- 01/07/2013
- 16/09/2013
- 04/11/2013



Groupe de travail - Combloux

### *Plan Climat Énergie Territorial -Club climat événement*

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc accompagne les organisateurs d'événements vers l'éco responsabilité.

Dans le cadre du Plan Climat territorial, des Clubs Climat Evénement ont été mis en place pour réfléchir à des solutions et des actions en matière d'éco responsabilité.

Le SITOM a été sollicité pour participer aux groupes de travail pour le volet relatif aux déchets et à la formation des organisateurs d'événements.

⇒ Date de la formation des organisateurs et des bénévoles (Club des Sports, UTMB, Compagnie des Guides), le samedi 15 juin à Vallorcine.

*Les réunions en milieu professionnel et dans les soirées d'accueils des saisonniers.*

Noms des professionnels	Dates de formation	Durées	Nombres de participants	Communes	Observations
Hôtel le Prariand	14 janvier 2013	2 h	20	Megève	Personnel de l'hôtel
Club Med Chamonix	5 mars 2013	1 h	80	Chamonix	Personnel du Club-Med
Maeva	5 juin 2013	1 h	30	Megève	Personnel du centre de vacances
Saisonniers	18 décembre 2013	2h30	200	Megève	Soirée accueil des saisonniers de la vallée
	4 réunions		330		



Formation des organisateurs et bénévoles samedi 15 juin - Vallorcine

## 4.6 La radio

Depuis plusieurs années, le SITOM fait appel à une radio locale : Radio Mont-Blanc pour faire passer des spots d'information, destinés notamment à l'information de la population de passage sur les consignes de tri. De manière générale, une campagne de quatre semaines a lieu en février-mars, une campagne de 6 semaines a lieu en juillet-août et une campagne d'une semaine au mois de décembre.

Les spots sont différents selon les campagnes mais peuvent être repris pendant deux à trois ans et traitent du respect de l'environnement, du rappel des consignes de tri, mais également du compostage et de la réduction des déchets. Ce contrat avec Radio Mont-Blanc permet de pouvoir faire passer gratuitement des informations ponctuelles, des notes dans l'agenda local et parfois quelques interviews.

Répartitions des différents spots radio au cours de l'année 2013.

- **Spot – février 2013** : 1 spot 3 fois par jour du 12/02 au 08/03 et du dimanche au jeudi.
- **Spot – juillet / août 2013** : 2 spots en alternances soit 4 spots par jour du 08/07 au 29/08 et du dimanche au mercredi.
- **Spot - décembre 2013** : 1 spot 3 fois par jour et du 24 au 31 décembre 2013.

### Textes des spots de l'année 2013 :

#### Spot - février 2013

- Bonjour, vous avez fait bonne route ?
- Oui, merci.
- Voici, les clés de votre location. Et juste avant, je me permets de vous rappeler les consignes de tri des déchets applicables chez nous
  - Le conteneur avec l'autocollant jaune pour les recyclables. Vous pouvez déposer en vrac vos papiers, cartons, briques alimentaires, bouteilles en plastique et emballages métalliques.
  - Le conteneur avec l'autocollant vert pour les pots, bocaux, et bouteilles en verre.
  - Celui avec l'autocollant gris pour les ordures ménagères en sac.

#### Spot – juillet / août 2013

##### **Spot n°1 : Réduction des déchets**

*Homme* : Tiens, chérie et si on profitait du beau temps pour aller pique-niquer.

*Femme* : Bonne idée, je vais aller acheter des chips, des salades toutes prêtes, des petites bouteilles d'eau et des compotes pour les enfants...

*Homme* : Ah non, je t'arrête tout de suite, prends plutôt du pain, un morceau de fromage, un saucisson et des pommes... et on en profitera pour ressortir les gourdes ... comme ça, presque pas de déchets !!!

##### **Spot n°2 : Ne pas jeter et tri.**

Il était une fois, une bouteille plastique abandonnée sur le bord d'un chemin, comme des milliers de déchets chaque année.

Livrée aux intempéries, elle ne rêvait que d'une chose : être ramassée et déposée dans un conteneur jaune, pour les recyclables, avec les papiers, cartons, briques alimentaires et les emballages métalliques, Ainsi, elle pourrait avoir une 2<sup>ème</sup> vie et renaître sous la forme d'une polaire pour tenir chaud à quelqu'un pendant l'hiver...

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc vous remercie de poursuivre le tri de vos déchets.

#### Spot - décembre 2013

2013 arrive, c'est le moment de prendre de bonnes résolutions ...

- Le compostage ??? c'est fait ... cette année, je continue à faire du bon compost avec mes déchets de cuisine.
- Bannir les produits jetables ? ... hummm ... pas toujours facile ...
- mais pourquoi ne pas essayer ?
  
- Donner ce dont je n'ai plus besoin ???  
Aaah, ça c'est une idée qui me plaît !!! ...  
En plus de faire une bonne action, je réduis la quantité de ce que je jette !

*L'équipe du SITOM des Vallées du Mont-Blanc vous souhaite une bonne année 2013.*



#### 4.7 Les films publicitaires de 15 secondes

Le spot publicitaire est la forme de publicité visuelle la plus répandue. Il s'agit d'une annonce publicitaire de courte durée, habituellement entre 15 secondes et une minute.

Pour diversifier sa communication, le SITOM a commandé à FILMERANT, 4 spots publicitaires, pour promouvoir le tri, le compostage, la réduction des déchets et les journées portes ouvertes 2013.

Ils ont été diffusés dans les salles du Ciné Mont-Blanc (SEP) et en sortie de caisse de certains magasins (AJL).

La création et la diffusion de ces spots ont été subventionnées par la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDRA.

#### Campagne publicitaire en sortie de caisse :

##### Calendrier 2013 - AJL

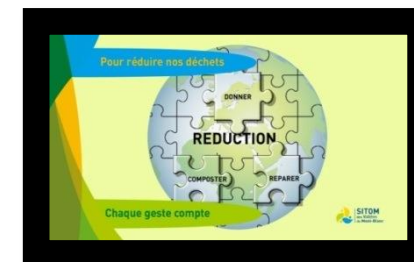
Mai 2 films de 40 secondes			Juin	Juillet	Août un film de 40 secondes	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre un film de 40 secondes
1 M			1 S	1 L	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D
2 J			2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L
3 V	Film de 40 secondes	Film de 40 secondes	3 L	3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 S	Super U Chamonix	Super U Chamonix	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 D	Super U Les Houches	Super U Les Houches	5 M	5 V	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J
6 L	Super U Argentiere	Super U Argentiere	6 J	6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 M	Intermarché de Praz sur Arly	Intermarché de Praz sur Arly	7 V	7 D	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S
8 M	Carrefour market Chamonix	Carrefour market Chamonix	8 S	8 L	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D
9 J			9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10 V			10 L	10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 S			11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M
12 D			12 J	12 V	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 L			13 V	13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 M			14 S	14 D	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S
15 M	Réduction + carton JPO	Tri + carton JPO	15 S	15 L	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D
16 J	Compostage + carton JPO	Film sur les JPO	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
17 V			17 L	17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 S			18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 D			19 M	19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 L			20 J	20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 M			21 V	21 D	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S
22 M			22 S	22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 J			23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 V			24 L	24 M	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 S			25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M
26 D			26 M	26 V	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J
27 L			27 J	27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 M			28 V	28 D	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S
29 M			29 S	29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 J			30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L
31 V			31 M	31 S		31 J			31 M

#### Campagne publicitaire dans les 8 salles du Ciné Mont-Blanc de Sallanches :

Spot sur le compostage du 27/03/2013 au 10/04/2013



Spot sur la réduction du 10/04/2013 au 24/04/2013



Spot sur le tri du 24/04/2013 au 08/05/2013





## 5. Les journées portes Ouvertes

Le SITOM a organisé ses journées portes ouvertes les 23, 24 et 25 mai 2013 de 9h à 18h en collaboration avec le personnel de la SET Mont-Blanc.

Un concours de tableaux en objets recyclés a été proposé pour les élèves des écoles primaires. Six classes ont participé. Leurs œuvres étaient soumises au vote du public.

219 bulletins de vote ont été comptabilisés. Les classes gagnantes sont celles de Megève et de Praz sur Arly. Elles se sont vu offrir un après-midi avec transport, visite, atelier et gouter au Jardin des Cîmes de Passy.

Ces journées ont permis d'accueillir 756 visiteurs sur le site dont les élèves des classes de CM de Chedde centre, Cordon, Sallanches Bocard et Vouilloux, Domancy Vervex et chef-lieu, Megève Henri-Jacques Lemême, La Giettaz, Praz sur Arly, Combloux Sainte – Marie et Beauregard.

Au total ce sont 361 élèves d'écoles primaires qui ont bénéficié des ateliers sur le traitement des fumées, la valorisation énergétique, la visite de l'usine d'incinération et de la déchetterie.

L'inauguration musicale, animée par « Tof », le vendredi soir, a ravi les 20 élus présents.

Un déplacement était organisé le vendredi après-midi au centre de tri de Gilly sur Isère, il était à destination des particuliers. Seuls 6 habitants ont profité de cette opportunité pour visiter le centre de tri.



Des distributions de composteurs ont eu lieu le samedi lors de réunions proposées toutes les heures. 28 composteurs ont été vendus. Une intervention de Dominique ROBBIT (association « Colocaterre ») a sensibilisé les participants le samedi 25 mai 2013 aux différentes pratiques du compostage et son utilisation.



Le site réunissait les partenaires tels que le Relais et Val Aura. Une collecte exceptionnelle de D3E était organisée, elle a permis de récolter 48 appareils. Les participants se voyaient remettre un lot en échange de l'apport d'un appareil hors service.



Un parcours *pédagogique* était proposé aux visiteurs:

- ⇒ pour débiter : le sentier des temps de dégradation,
- ⇒ puis, sous le 1<sup>er</sup> chapiteau : la présentation et l'historique du SITOM, le compostage, les consignes de tri et le devenir des déchets (recyclage, incinération, ..)
- ⇒ et enfin, sous le second chapiteau : l'exposition des œuvres des enfants accompagnée de quelques œuvres qu'Andy PARKIN (Artiste de Chamonix) prêtées gracieusement à cette occasion, ainsi qu'un espace « jeux pour tous ». Les animateurs avaient en effet confectionné 5 jeux sur la thématique des déchets et du tri :



- *La planche à trous*
- *Quel est ce déchet ? (adaptation du « Qui est-ce ? »)*
- *Le jeu des semblables (adaptation du « Dobble »)*
- *Labyrinthe de la consommation*
- *La pêche aux déchets*



La communication sur l'évènement s'est faite par le biais de Radio-Mont-Blanc, des affiches mises en place sur tout le territoire par les animateurs et certains membres des services techniques, les spots diffusés au ciné Mont-Blanc, du site internet du SITOM et des relais sur les sites internet des communes.

Un questionnaire de satisfaction était remis à chaque groupe de visiteurs. 77 questionnaires (représentant 195 personnes) ont été déposés dans l'urne prévue à cet effet.

Spot pour les JPO diffusé sur les écrans du Ciné Mont-Blanc, du 08/05/2013 au 22/05/2013.



Spot de 20 secondes pour les JPO

## 6. Eco-événements

### 6.1 Fiches pratiques et support de communication

Pour accompagner les organisateurs qui souhaitent organiser un éco-événement, le SITOM propose trois fiches pratiques téléchargeables à partir du site internet du SITOM.

<http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/Demande-d-ecollectos>

Le SITOM propose un film de 20 secondes aux organisateurs qui souhaitent communiquer sur leur démarche durant l'événement.

Spot de 20 secondes



Fiches téléchargeables

Former et sensibiliser les équipes		Niveau de difficulté ★★★★★			
<b>Thème</b>	Sensibilisation et information	<b>Facteurs de réussite</b>			
<b>Action</b>	Former les équipes	Sensibiliser, former une équipe de bénévoles			
<b>Objectifs</b>	Inciter à un comportement éco-citoyen.				
<b>Mise en Place</b>	<p>Pour organiser et mettre en place une gestion efficace des déchets sur votre événement, il faut une équipe entièrement dédiée à cela !</p> <p>Combien de personnes seront nécessaires dans cette équipe ?</p> <p>Pour un événement accueillant :</p> <table border="1"> <tr> <td>jusqu'à 1 000 personnes sur le site 5 à 10 bénévoles</td> <td>de 1 000 à 5 000 personnes sur le site 10 à 15 bénévoles</td> <td>au delà de 5 000 personnes sur le site plus de 15 bénévoles</td> </tr> </table> <p>L'équipe devra se constituer le plus tôt possible en amont de l'événement. La désignation d'un référent aidera à l'organisation générale de l'événement en relayant l'information auprès des différentes commissions (buvette, décoration...). Il sera l'interlocuteur privilégié des collectivités qui se chargent de la collecte et du traitement.</p> <p><b>Mission de l'équipe :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En amont de la manifestation : Réunion préalable avec le référent et le SITOM pour définir les moyens matériels nécessaires et les localiser sur un plan. Former les bénévoles au tri des déchets pendant une réunion de préparation avec un animateur du SITOM.</li> <li>Lors de l'événement : Mettre en place ou/et s'assurer de la mise en place correcte des moyens de collecte. Effectuer des tournées régulières pour vérifier les points de tri, changer les sacs pleins et contrôler éventuellement la qualité du tri. Evacuer les déchets vers les zones de collecte et réaliser le suivi de la production de déchets.</li> <li>En aval : Établir un bilan de l'action et proposer des améliorations pour les prochaines éditions.</li> </ul>		jusqu'à 1 000 personnes sur le site 5 à 10 bénévoles	de 1 000 à 5 000 personnes sur le site 10 à 15 bénévoles	au delà de 5 000 personnes sur le site plus de 15 bénévoles
jusqu'à 1 000 personnes sur le site 5 à 10 bénévoles	de 1 000 à 5 000 personnes sur le site 10 à 15 bénévoles	au delà de 5 000 personnes sur le site plus de 15 bénévoles			
<b>Ressources humaines</b>	Une personne référente et une équipe de bénévoles.				
<b>Indicateurs</b>	Nombre de réunions, nombre de personnes formées.				

Organiser le tri sur votre événement		Niveau de difficulté ★★★★★
<b>Thème</b>	Tri des déchets	<b>Facteurs de réussite</b>
<b>Action</b>	Mettre en place le tri sélectif	Emplacements adaptés Changer les sacs régulièrement
<b>Objectifs</b>	Augmenter les taux de recyclage	
<b>Mise en Place</b>	<p><b>Les écollectos</b></p> <p>Le SITOM propose aux associations et aux communes le prêt, via un contrat, de doubles collecteurs appelés "écollectos" (voir photo). Un "écollecto" est composé d'un socle sur lequel reposent 2 couvercles et un totem. Le couvercle est de couleur jaune pour les emballages recyclables et gris pour les autres déchets. 20 "écollectos" sont à disposition des associations et des communes du territoire du SITOM.</p> <p>Formulaire de demande : <a href="http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/Demande-d-ecollectos">http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/Demande-d-ecollectos</a></p> <p>Sur un plan de localisation, placer les différents écollectos que vous avez envisagés pour gérer les déchets.</p> <p>Pour cette implantation, rappelez-vous de certains principes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les écollectos doivent être en nombre suffisant pour qu'au moins un point de collecte soit toujours visible par le public.</li> <li>Si l'événement se poursuit dans la nuit, essayez de placer vos écollectos dans les endroits éclairés.</li> </ul>	
	<p>Doubles collecteurs du SITOM</p>	
<b>Ressources humaines</b>	Une personne référente et une équipe de bénévoles.	
<b>Communication</b>	Signaler la démarche du tri sélectif en faisant une annonce micro et projection d'une vidéo si possible (vidéo à demander au SITOM).	
<b>Indicateurs</b>	Nombre de sacs de recyclables et d'ordures.	

Utiliser des gobelets réutilisables		Niveau de difficulté ★★★★★
<b>Thème</b>	Prévention des déchets	<b>Facteurs de réussite</b>
<b>Action</b>	Réduire la consommation de vaisselle jetable	Bien communiquer sur le dispositif mis en place.
<b>Objectifs</b>	Réduire la production de déchets Instaurer un comportement éco-citoyen	
<b>Mise en Place</b>	<p><b>Avant l'événement : Évaluation des besoins et prêt.</b></p> <p>Évaluer grossièrement le nombre de gobelets à prévoir en fonction du nombre de participants.</p> <p>Les verres prêtés par le SITOM sont disponibles à l'usine d'incinération de Passy.</p> <p>Le prêt s'effectue par caisse avec un maximum de 1800 verres.</p> <p>L'organisateur s'engage à remettre au SITOM une caution de 1 Euro TTC par verre emprunté, par chèque uniquement, à l'ordre du TRESOR PUBLIC.</p> <p><b>Pendant l'événement : Organisation de la distribution et des cautions.</b></p> <p>La gestion de la buvette peut s'organiser de différentes manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Organisation 1 :</b> Des stands indépendants des bars gèrent les gobelets, ils sont tenus par plusieurs personnes qui distribuent les gobelets et les retours de caution.</li> <li><b>Organisation 2 :</b> La gestion des gobelets se fait sur une partie du bar. Cette partie du bar « spécial caution gobelet » est gérée par 1 ou plusieurs personnes.</li> <li><b>Organisation 3 :</b> La gestion des gobelets fait partie intégrante du bar. Si le client se présente sans gobelet, la consommation est majorée d'un euro, que le client récupère en rendant son gobelet. On peut prévoir des stands « banque à gobelet » (tenus par 1 ou 2 personnes) uniquement pour les retours de cautions.</li> </ul> <p>Dans tous les cas, les stands de distribution des gobelets devront être bien visibles et plutôt placés sur le passage principal du public.</p>	
<b>Communication Sensibilisation</b>	Afin que le public, les participants et les bénévoles comprennent correctement le système du gobelet congné, il est nécessaire de mettre en place des panneaux explicatifs de la démarche.	
<b>Services concernés</b>	Buvettes / Bars et Restauration	
<b>Ressources humaines</b>	1 à 2 personnes par point de distribution	
<b>Bilan écologique :</b>	Cette solution apparaît comme la plus écologique pour les gobelets : moins de matières premières pour la fabrication, moins de déchets produits, rupture avec le réflexe consommer/jeter... Pour le reste de la vaisselle, on pourra également privilégier l'utilisation de vaisselle en dur réutilisable. Des offres autres que des gobelets sont proposées par différents prestataires (ex : écoucup).	
<b>Indicateurs</b>	Nombre de gobelets utilisés (vendus, rendus...)	



## 6.2 Les écollectos

Le SITOM propose depuis 2007 aux associations et aux communes du territoire, de trier les déchets sur les lieux des manifestations qu'ils organisent. « Le tri ce n'est pas qu'à la maison ! », c'est un des messages que le SITOM souhaite communiquer auprès de la population et des organisateurs.

Le SITOM propose le prêt, via un contrat, de doubles collecteurs appelés "écollectos" en contrepartie d'une caution. Le contrat définit les conditions et modalités du partenariat entre les parties pour la mise en place d'un dispositif de collecte et de tri des emballages sur les sites de la manifestation.

20 "écollectos" sont à la disposition des associations et des communes du territoire du SITOM.

36 manifestations ont utilisés les écollectos en 2013.





	Organisateur	Lieu	Événement	Nombre d'écollecto	Nombre de jour
Janvier	Free Ride	Chamonix	Free ride	8	1
Février	Ot de Passy	Passy	Camp de base blanc	8	8
	Mairie de Chamonix	Chamonix	Carnaval	1	1
Mars	Ski Club de Sallanches	Sallanches	Concours Hippique	10	4
	Mairie des Contamines	Les Contamines	Biathlon	6	8
Avril	Club des Sports d'Argentière	Argentière	Fête	3	2
	Team Mont-Blanc Salon Energie montagne	Saint Gervais	Salon Energie Montagne	2	4
Mai	les Coureurs du pays du Mont-Blanc	Sallanches	La grimpée du ruisseau	3	4
Juin	Club des Sports de Chamonix	Chamonix	Marathon Mt Blanc	7	2
	OT de St Gervais	Saint Gervais	WWF	5	7
	APE"les P'tits Vouilloux"	Sallanches	Loto	3	4
	CAF 74	Chamonix	Course	6	6
	Amicale de jeux	Passy	Culture	4	4
	Club des Sports de Chamonix	Chamonix	Concours Hippique	8	4
Juillet	Club des Sports de Chamonix	Chamonix	Coupe d'Europe d'escalade	7	6
	Mairie de Combloux	Combloux	MB Race	10	4
	OT Les Contamines	Les Contamines	Fête du village	5	3
	Association Cosmo Jazz Festival	Chamonix	Cosmo Jazz	2	10

	Organisateur	Lieu	Événement	Nombre d'écollecto	Nombre de jour
	Club Fun Car	Passy	Fun Car	5	5
	Ot de Passy	Passy	Camp de base tour des Fiz	5	3
	MJC de Saint Gervais les Bains	Saint Gervais	Festival de musique	6	7
	Association Art'Choum	Sallanches	Festival Fest Y Faré	4	5
Aout	Tandems	Les Houches	Festival la croisée des chemins	4	3
	Compagnie des Guides	Chamonix	Fête des Guides	6	8
	Mairie des Contamines	Les Contamines	Fête de la réserve	5	4
	Les Traillieurs du Mont-Blanc	Chamonix	UTMB	13	6
	Mairie des Contamines	Les Contamines	UTMB	5	3
	Salon du livre de Montagne	Passy	Salon du livre	6	6
	Mont-Blanc Triathlon	Passy	Triathlon	5	3
	L'office Municipale des Sports	Passy	Fête du sport	3	4
Septembre	Compagnie Im'Projet	Saint Gervais	Culture	4	4
	Chambre Syndicale des CHR D	Chamonix	Course de Café	2	4
	Les Argenteros Passionnés des Reines	Argentière	Combat des Reines	4	4
Novembre	Association J'Attends Veille	Passy	Bal Folk	3	1
Décembre	Ciné Bus les Houches	Les Houches	Festival	5	5
	J'Attends Veille	Passy	Bal Folk	3	1

**Total**      **186**      **158**

# SYNTHESE

Sur l'année 2013, 7 581 tonnes de verre et recyclables ont pu être recyclées sur un gisement global de 33 032 tonnes collectées, soit 23%.

Au niveau des déchetteries du territoire du SITOM et hors gravats, 26 587 tonnes ont été collectées dont 12 933 tonnes minimum ont été recyclées (ferraille, déchets verts, carton, D3E, pneus, huile végétale, batteries, textiles, plâtres). Certains tonnages de bois et d'encombrants seraient également recyclés mais les tonnages ne sont pas connus.

Le Grenelle de l'environnement fixe un objectif de 35 % de recyclage matière et organique à l'horizon 2012 et de 45 % en 2015, en intégrant les tonnages collectés en déchetteries.

**Sur le territoire du SITOM, le taux de recyclage global s'élève à 34,4 % en 2013. Le taux de 35% doit être atteint en intégrant les tonnages de bois et d'encombrants collectés en déchetteries et recyclés.**

Des efforts conséquents sont encore nécessaires mais possibles pour atteindre l'objectif de 2015 de 45% de recyclage.

Le Grenelle de l'environnement prévoit également une réduction de 7% de la production de déchets ménagers et assimilés sur les 5 prochaines années (soit 1,5 millions de tonnes de déchets évités au niveau national). Si l'on considère l'année 2009 comme référence, le SITOM a diminué son gisement global (verre+emballages+ordures ménagères) de 3% entre 2009 et 2013. La fréquentation touristique, plus ou moins importante en fonction des années, masque les résultats de réduction des déchets obtenus sur le territoire.

**En conclusion, il est nécessaire :**

- d'extraire l'importante proportion de déchets recyclables qui est encore incinérée (**1900 tonnes de cartons, 1700 tonnes de papiers et 1300 tonnes de verre**) pour atteindre l'objectif du Grenelle de 2015 de 45% de recyclage,
- de poursuivre les actions correctives pour diminuer le taux de refus de tri,
- de continuer à proposer des actions visant à réduire la production de déchets (compostage, «stop pub », éco-exemplarité des collectivités, ...).

Ces efforts entraîneront non seulement des bénéfices environnementaux mais également des bénéfices économiques pour le SITOM des Vallées du Mont-Blanc et ses collectivités adhérentes.

